

ACTIVITÉS DE L'OIT EN AFRIQUE,
2004-2006

Activités de l'OIT en Afrique, 2004-2006

Onzième Réunion régionale africaine
Addis-Abeba, Ethiopie – Avril 2007

Rapport du Directeur général

Ce rapport peut aussi être consulté sur le site Internet de l'OIT
(<http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/rgmeet/africa.htm>).

ISBN 978-92-2-219659-3

Première édition 2007

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Des catalogues et listes des nouvelles publications peuvent être obtenus gratuitement à la même adresse.

Table des matières

Acronymes et abréviations	vii
1. Introduction	1
2. Action et réalisations aux niveaux continental et régional	3
2.1. Coopération au niveau continental	3
2.2. Coopération avec les communautés économiques régionales	4
3. Promotion et mise en œuvre des normes et des principes et droits fondamentaux au travail	5
3.1. Principes et droits fondamentaux au travail	5
3.1.1. Liberté d'association et droit de négociation collective	5
3.1.2. Élimination du travail des enfants	6
3.1.3. Abolition du travail forcé et de la traite des personnes	9
3.1.4. Lutte contre la discrimination	10
3.2. Action normative	12
3.2.1. Ratification et application des normes internationales du travail	12
4. Offrir à chacun, homme ou femme, plus de possibilités d'accéder à un emploi et à un revenu décents	15
4.1. Emploi, marchés du travail, compétences et employabilité	15
4.1.1. Promotion de l'emploi	15
4.1.2. Développement des compétences et employabilité	18
4.1.3. L'emploi des jeunes	19
4.1.4. Informations sur le marché du travail	21
4.1.5. Une approche intégrée de l'économie informelle	21
4.2. Création d'emplois	22
4.2.1. Développement de l'esprit d'entreprise	22
4.2.2. Investissements à haute intensité de main-d'œuvre	24
4.2.3. Développement économique local	24
4.2.4. Promotion de l'emploi après les conflits	26
5. Elargir la couverture et améliorer l'efficacité de la protection sociale pour tous ...	29
5.1. Élargissement de la couverture de la sécurité sociale	29
5.1.1. La sécurité sociale, y compris dans l'économie informelle	29
5.2. Une protection des travailleurs efficace	31
5.2.1. La sécurité au travail	31
5.2.2. Migrations	33
5.2.3. Le VIH et le SIDA dans le monde du travail	34

6. Renforcement du tripartisme et du dialogue social	37
6.1. Renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs	37
6.2. Gouvernements et institutions du dialogue social	38
6.2.1. Dialogue social et administration du travail	38
6.3. Développement du dialogue social à l'échelon sectoriel	41
6.3.1. Activités sectorielles	41
7. Conclusions	43
7.1. Mobilisation de ressources et partenariats	43
7.2. Les défis	43
7.3. Le processus de réforme des Nations Unies	43
Annexes	
1. Projets de coopération technique achevés ou en cours, 2004-2006	45
2. Bureaux de l'OIT en Afrique	72

Acronymes et abréviations

CAO	Communauté de l'Afrique orientale
CDAA	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEACR	Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CRADAT	Centre régional africain d'administration du travail
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
ENM	Ecole nationale de la magistrature, Madagascar
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
GERME	Programme «Gérez mieux votre entreprise»
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPEC	Programme international pour l'abolition du travail des enfants (OIT)
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTD	Programmes par pays de promotion du travail décent
PRODIAF	Programme de promotion du dialogue social en Afrique francophone
SLAREA	Projet de renforcement des relations professionnelles en Afrique orientale
STEP	Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (BIT)
UA	Union africaine
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

1. Introduction

La dixième Réunion régionale africaine des Etats Membres de l'OIT en Afrique (Addis-Abeba, 2003) et le Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique (Ouagadougou, 2004)¹ ont fixé le cadre d'action de l'OIT en Afrique au cours des trois dernières années. La dixième Réunion régionale africaine a préparé le terrain pour le sommet en adoptant une série de conclusions faisant ressortir les principales difficultés qui assaillent le continent, et en faisant sien l'Agenda du travail décent en tant que stratégie efficace pour surmonter ces difficultés en Afrique. Deux résolutions ont en outre été adoptées à cette réunion, l'une sur le travail décent pour les jeunes et l'autre sur le rôle du dialogue social pour lutter contre le VIH/SIDA dans le monde du travail.

Le Sommet de Ouagadougou a abouti à un plan d'action plus détaillé pour l'OIT, les Etats Membres, l'Union africaine, les communautés économiques régionales et la communauté internationale dans son ensemble. Avant le sommet, le BIT a organisé un forum des partenaires sociaux, le premier du genre, pour que les organisations d'employeurs et de travailleurs et les autres organisations pertinentes de la société civile qui se soucient du monde du travail puissent exprimer leur point de vue. Le Sommet de Ouagadougou était saisi d'un document de synthèse établi par le BIT en coopération avec 15 autres organismes des Nations Unies. Ce document, qui présentait un cadre stratégique cohérent, a ensuite servi à guider l'élaboration des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD).

Le sommet a adopté une déclaration, un plan d'action et un mécanisme de suivi demandant aux Etats Membres de placer l'emploi au cœur des politiques économiques et sociales en vue de réduire durablement la pauvreté. Un appel a par ailleurs été lancé lors du sommet en faveur de la mise en place de politiques économiques et sociales intégrées et de l'introduction de réformes aux niveaux national, régional et continental pour éliminer les obstacles structurels aux investissements et à l'entrepreneuriat. Les mécanismes de suivi aux différents niveaux comprennent des calendriers précis pour la mise en œuvre, le suivi et l'établissement de rapports. Grâce au sommet, le travail décent est réellement devenu un objectif africain et, depuis, les travaux de l'OIT dans la région sont surtout axés sur l'assistance aux Etats Membres pour la mise en œuvre du plan d'action.

Le plan d'action adopté lors du sommet porte sur les principaux domaines prioritaires suivants:

1. Orientation politique et engagement à créer un environnement propice à la bonne gouvernance pour l'investissement, au développement et à la lutte contre la pauvreté dans le cadre du NEPAD et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).
2. Promotion de l'agriculture et du développement rural, gestion durable de l'environnement pour la sécurité alimentaire et le développement des infrastructures d'appui.
3. Elaboration d'un cadre approprié pour l'intégration et l'harmonisation des politiques économiques et sociales.
4. Amélioration des régimes actuels de protection sociale et extension de ces régimes aux travailleurs et à leurs familles qui en sont présentement exclus, et amélioration de la sécurité, de la santé et de l'hygiène au lieu de travail.
5. Renforcement de la capacité des femmes de s'intégrer dans le marché du travail et de participer effectivement et plus activement à l'élaboration des stratégies, politiques et programmes de lutte contre la pauvreté.
6. Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des institutions publiques et privées chargées de promouvoir l'emploi et de lutter contre la pauvreté, y compris les partenaires sociaux et autres acteurs concernés de la société civile.
7. Utilisation des secteurs clés à fort potentiel d'emploi afin de créer davantage d'emplois et allocation de ressources adéquates à cette fin.
8. Renforcement de la coopération internationale pour une mondialisation juste et équitable et des partenariats pour un soutien accru de la communauté internationale aux efforts que déploie l'Afrique pour réaliser le développement durable, en mettant l'accent sur la promotion de l'emploi,

¹ Ci-après dénommé «Sommet de Ouagadougou».

la réduction de la pauvreté, l'intégration régionale et une meilleure participation au processus de mondialisation.

9. Renforcement de la coopération interrégionale et économique entre les communautés économiques régionales afin d'élargir l'espace économique, les échanges intra et interrégionaux et les marchés, et de promouvoir les économies d'échelle.
10. Ciblage et réhabilitation des groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants, les jeunes et les personnes infectées ou affectées par le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, les personnes déplacées, les réfugiés, les migrants et les travailleurs pauvres.
11. Mobilisation de ressources aux niveaux national, régional et international.

Le sommet a encouragé les pays à solliciter l'assistance de l'OIT pour créer des emplois et promouvoir le travail décent, frayant ainsi la voie à l'élaboration des PPTD. Lorsque les autorités nationales le lui ont demandé, l'OIT a également aidé à mettre en place des comités nationaux chargés du suivi, comme cela a été recommandé lors du sommet.

Des activités ont été approuvées dans tous les grands domaines prioritaires recensés dans le plan d'action adopté au Sommet de Ouagadougou, mais l'appui de l'OIT a été organisé autour de quatre grands axes: placer l'emploi au cœur des cadres de développement; favoriser l'emploi des jeunes; améliorer l'information sur les marchés du travail et l'analyse de ces marchés; développer l'esprit d'entreprise des femmes. Ces domaines ont aussi été identifiés par les mandants tripartites comme des priorités pour bon nombre des programmes par pays de promotion du travail décent élaborés en Afrique depuis 2006.

Les chapitres qui suivent décrivent les progrès, les résultats obtenus et les effets attendus de l'action entreprise par l'OIT entre 2004 et 2006 pour aider les Etats Membres à mettre en œuvre les engagements pris aux niveaux continental, régional et national au Sommet de Ouagadougou. Conformément à la pratique établie, les mesures prises et les réalisations au niveau national sont résumées sous chaque objectif stratégique. Les informations fournies ont valeur d'exemple, elles ne sont pas exhaustives. Le but n'est pas de comparer les réalisations des pays ou des mandants ni de les juger.

Le bureau régional pour l'Afrique, les bureaux de l'OIT dans la région, les unités du siège et les mandants de l'OIT ont tous apporté une contribution au présent rapport.

2. Action et réalisations aux niveaux continental et régional

2.1. Coopération au niveau continental

Depuis le Sommet de Ouagadougou, le BIT coopère avec les Etats Membres, l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les institutions spécialisées du système des Nations Unies, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement en vue de rendre les politiques plus cohérentes et de promouvoir l'Agenda du travail décent dans le contexte des stratégies de développement continentales, régionales et nationales.

La Commission de l'UA et le BIT ont mis en place en 2006 une équipe de travail conjointe chargée de servir de forum de réflexion stratégique, d'analyse et de formulation de propositions pour stimuler la création d'emplois en Afrique sur la base des engagements du Sommet de Ouagadougou. Cette équipe de travail a élaboré une stratégie de communication dans le cadre de laquelle des brochures et des CD-ROM sur les conclusions du Sommet de Ouagadougou ont été produits dans les quatre langues officielles de l'UA (anglais, arabe, français et portugais).

Le BIT a aussi apporté un appui technique à la Commission de l'UA pour la préparation du premier rapport biennal (*Rapport du Président de la Commission de l'UA sur la mise en œuvre des conclusions du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique*) présenté à la quatrième session ordinaire de la Commission du travail et des affaires sociales de l'UA (Le Caire, 2006). On peut y lire qu'il ressort clairement des rapports qui ont été reçus que, depuis le Sommet de Ouagadougou, le travail n'est plus du seul ressort du ministère du Travail: c'est désormais un objectif national dont tous les responsables doivent se préoccuper. Le rapport ajoute que cette évolution est illustrée par les diverses initiatives nationales qui ont été prises en vue d'intégrer dans le processus de développement des politiques de création d'emplois et de croissance en faveur des pauvres.

La Déclaration sur le financement de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté, qui a été adoptée à cette même session, recommande notamment d'élaborer des stratégies holistiques propres à promouvoir une croissance plus rapide, soutenue et intensive en emplois afin d'accélérer le rythme de réduction de la pauvreté.

La 39^e session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique (Ouagadougou, 2006) a traité des moyens de relever le défi de l'emploi en Afrique. Le BIT a apporté son appui technique à la Commission économique pour l'Afrique pour le document de base et a participé à la réunion du comité d'experts ainsi qu'à la conférence ministérielle.

Les délégations ministérielles ont examiné les initiatives prises depuis le Sommet de Ouagadougou et les difficultés rencontrées. Elles ont déploré que les conclusions de ce sommet n'aient pas encore été complètement mises en œuvre et que l'emploi n'occupe pas encore la place qui lui revient dans les stratégies nationales de développement mais ont aussi reconnu que les contraintes humaines, budgétaires et institutionnelles sont considérables, ce qui les a conduites à faire un certain nombre de propositions pour affiner et accélérer les stratégies de mise en œuvre à tous les niveaux.

Les propositions énoncées dans la déclaration ministérielle adoptée par la conférence mettent en avant la nécessité d'intégrer l'objectif qu'est l'emploi décent dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la deuxième génération des stratégies de réduction de la pauvreté, de faire de l'emploi un critère des politiques de promotion de l'investissement et de reconnaître le rôle critique du gouvernement et du secteur public en matière de création d'emplois, à savoir notamment améliorer la qualité de la gestion des finances publiques et mettre en place des systèmes statistiques et d'information fiables pour suivre l'impact des politiques. La déclaration ministérielle reconnaît aussi le rôle et la responsabilité accrues du secteur privé dans la création d'emplois et le rôle central de l'Etat dans la création d'un environnement favorable, notamment l'amélioration des infrastructures, l'élimination des réglementations coûteuses et les partenariats public/privé pour le renforcement des compétences.

La déclaration ministérielle demande que soit créé un forum régional de l'emploi propre à faciliter le renforcement des compétences et la mise en commun des expériences des différents pays. Ce forum doit être géré par la Commission de l'UA, la CEA et le BIT, ce dernier hébergeant le secrétariat. Le forum est ouvert aux autres institutions régionales.

En 2006, le BIT a coopéré avec un certain nombre d'autres organisations du système des Nations Unies pour aider l'UA et la CEA à organiser le cinquième Forum sur le développement de l'Afrique intitulé «Jeunesse et leadership au XXI^e siècle» (Addis-Abeba, 2006). La déclaration adoptée par consensus à cette occasion mentionne expressément le rôle de l'OIT concernant l'emploi des jeunes.

2.2. Coopération avec les communautés économiques régionales

La coopération entre le BIT et les communautés économiques régionales s'est renforcée à la suite du Sommet de Ouagadougou. Le BIT a signé un protocole d'accord avec la CEDEAO en 2005 et avec la CEEAC en 2006. Conformément au mécanisme de suivi du sommet, c'est aux Etats Membres et aux communautés économiques régionales qu'il incombe au premier chef de donner suite aux conclusions du Sommet de Ouagadougou. Il est attendu des Etats Membres, en collaboration avec les communautés économiques régionales, qu'ils présentent à ce sujet des rapports biennaux à la Commission du travail et des affaires sociales de l'UA, la Commission de l'UA devant pour sa part préparer des rapports complets d'évaluation en 2009 et 2014.

En septembre 2005, l'UA et le BIT ont organisé ensemble, à Addis-Abeba, une réunion avec les communautés économiques régionales pour discuter de leur rôle dans la suite à donner au Sommet de Ouagadougou. Les contraintes qui limitent les capacités des communautés économiques régionales et de la Commission de l'UA ont été considérées comme un handicap important. A la suite de cette réunion, la Commission de l'UA a organisé en 2006 une série de cinq réunions régionales (Windhoek, Abuja, Alger, Khartoum, Yaoundé) pour diffuser l'information sur les conclusions du Sommet de Ouagadougou et appuyer les efforts de renforcement des capacités des communautés économiques régionales, l'objectif étant de permettre à celles-ci d'honorer le mandat qui leur a été confié par le Sommet de Ouagadougou.

A chacune de ces réunions, des cadres régionaux pour des politiques intégrées de l'emploi ont été adoptés. L'objectif est de promouvoir le développement et la croissance économique, de lutter contre la pauvreté, d'améliorer le niveau et la qualité de vie des habitants de la région et de venir en aide aux plus défavorisés par la création d'emplois de qualité. Ces cadres sont devenus le guide que les Etats Membres de chaque région peuvent utiliser lorsqu'ils élaborent leurs politiques nationales de l'emploi, les engagements du Sommet de Ouagadougou constituant l'ossature du cadre et les objectifs qui sous-tendent le travail décent servant de repères.

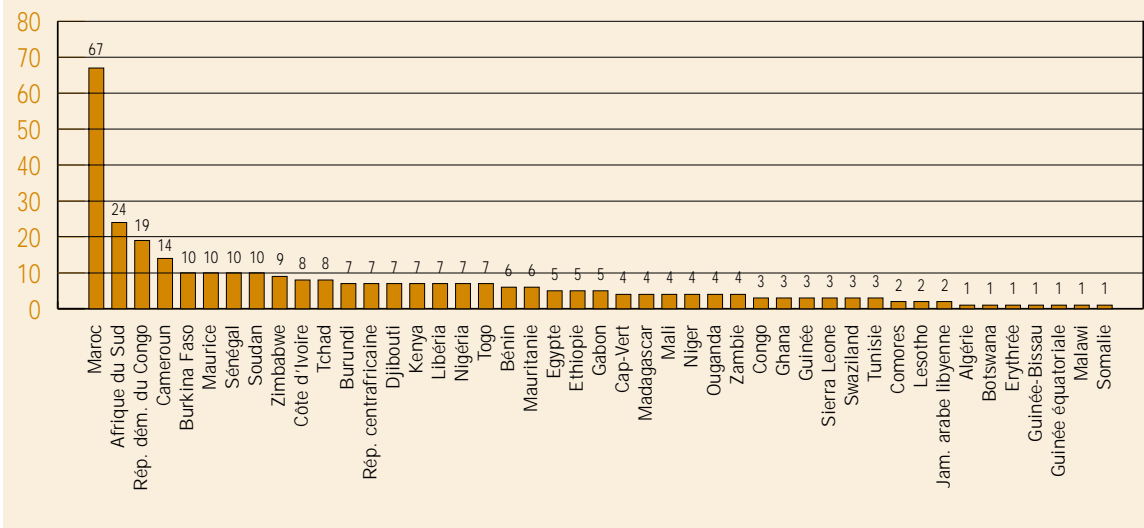
3. Promotion et mise en œuvre des normes et des principes et droits fondamentaux au travail

3.1. Principes et droits fondamentaux au travail

3.1.1. Liberté d'association et droit de négociation collective

La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT a pris note avec satisfaction de plusieurs avancées telles que la fin du monopole syndical en République-Unie de Tanzanie (2004), l'instauration de la négociation collective pour certaines catégories de fonctionnaires au Botswana (2005), l'augmentation du nombre de sujets relevant de la négociation collective au Lesotho (2005) et, au Burkina Faso (2005) et en Mauritanie, une extension des droits des travailleurs étrangers leur permettant d'occuper des postes dans les syndicats. Malgré ces avancées encourageantes, la situation de la liberté syndicale reste préoccupante dans plusieurs pays d'Afrique, comme en témoignent les plaintes dont le Comité de la liberté syndicale a été saisi pendant la période étudiée (voir figure 3.1).

Figure 3.1. Nombre de plaintes par pays d'Afrique (1951-2006)



Comme suite aux commentaires de la commission d'experts, la Côte d'Ivoire a promulgué une nouvelle loi conforme à la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930. Concernant la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957, la décision de l'Angola d'abroger les dispositions faisant de «la résistance passive au travail» et «tous autres faits portant gravement atteinte au processus de production» des infractions entraînant des peines de six mois à un an de prison a été notée avec satisfaction. Il convient aussi de saluer l'adoption par le Gabon d'une loi qui prévoit, pour éliminer les pires formes de travail des enfants, des mesures d'interdiction, d'enquête, de contrôle et de répression, ainsi que le retrait et la réadaptation des victimes, et l'adoption par le Maroc d'une loi pour lutter contre la prostitution des enfants. Certaines avancées peuvent être citées, notamment l'allongement de la liste des critères illicites de discrimination, comme au Burkina Faso (2005). De même, au Zimbabwe, le principe de l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes qui occupent les mêmes postes ou qui effectuent des travaux de valeur égale a été consacré par la loi.

Pour combattre les atteintes à la liberté syndicale et au droit de négociation collective, plusieurs activités, notamment d'assistance technique, ont été entreprises en Afrique, y compris le grand projet PAMODEC financé par la France qui s'attache à promouvoir la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail en Afrique francophone.

La convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, la convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949, et la convention (n° 111)

concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, ont été traduites en kinyarwanda, en swahili et en lingala pour être utilisées respectivement au Rwanda, au Congo et en République démocratique du Congo.

Le projet relatif au renforcement des relations professionnelles en Afrique de l'Est (SLAREA), qui a pris fin en 2006, a notablement contribué aux processus politiques de ratification des conventions fondamentales et de révision de la législation du travail au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda. En outre, des projets similaires en Afrique australe, financés par le ministère du Travail des Etats-Unis, ont promu la négociation collective ainsi que d'autres modes de règlement des conflits et ont facilité le réexamen de la législation du travail au Malawi et en Zambie.

Le Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF) a promu le dialogue social dans les pays africains francophones en fournissant un appui aux institutions récemment établies pour le dialogue social et en contribuant au renforcement de la capacité des organisations d'employeurs et de travailleurs de s'organiser et de négocier collectivement.

A la suite de l'appui apporté par un projet du BIT financé par la Suisse pour la gestion régionale des conflits et le développement de la compétitivité des entreprises, une nouvelle loi sur les conflits du travail a été adoptée au Botswana en 2004, signe d'une nouvelle approche du règlement des conflits. En outre, des modifications importantes ont été apportées à la loi sur l'emploi et à la loi sur les syndicats et les organisations d'employeurs. Le projet de loi visant à modifier le Code du travail du Lesotho a été rédigé puis présenté au comité consultatif tripartite du travail, pour finalisation et adoption. Au Swaziland, la loi sur les relations du travail et la loi sur l'emploi ont été révisées avec l'aide de l'OIT.

Le projet financé par la Suisse, mentionné ci-dessus, a aussi facilité la tâche du groupe de travail tripartite de haut niveau qui a établi une nouvelle loi du travail en Namibie. Le projet a aidé le Zimbabwe et le Mozambique à moderniser leur prévention et règlement des conflits. Ce processus de réforme du droit du travail s'est assorti, dans chaque pays, du développement d'un ensemble de codes et directives qui aident les magistrats, les fonctionnaires et les partenaires sociaux à interpréter le droit. Le projet a aidé à la mise en place de mécanismes institutionnels au sein des ministères du travail ou d'institutions indépendantes telles que la Direction de la prévention et du règlement des conflits, au Lesotho, et la Commission de conciliation, de médiation et d'arbitrage, au Swaziland, afin d'offrir des services plus rapides, plus efficaces et de meilleure qualité. La capacité dont disposent ces institutions représente un appui essentiel au processus de négociation collective et à la formation des partenaires sociaux.

Des projets du BIT ont aussi financé et appuyé la création d'un forum de règlement des conflits en Afrique australe. Ce réseau, constitué de huit organes nationaux de règlement des conflits, facilitera le transfert des technologies et des compétences et assurera la promotion des meilleures pratiques de prévention et de règlement des conflits dans la sous-région. Il coordonnera aussi les engagements de ces organes sur la scène internationale.

3.1.2. Elimination du travail des enfants

Le rapport global de 2006 sur le travail des enfants indique que l'Afrique demeure la région où le pourcentage d'enfants astreints au travail est le plus élevé. Leur nombre a même augmenté durant la période considérée. Cependant, des avancées ont aussi été notées et la prise de conscience du problème augmente, comme le montrent les exemples donnés ci-après ainsi que l'augmentation du nombre de ratifications des deux conventions sur le travail des enfants.

Au Nigéria et au Ghana, plus de 6000 enfants ont été soustraits au travail puis réinsérés dans la société dans le cadre de projets relevant du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) et financés par le ministère du Travail des Etats-Unis. Ces projets visent à édifier la base nécessaire à l'élimination des pires formes de travail des enfants en Afrique anglophone, à lutter contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest et à mettre un terme aux pires formes de travail des enfants dans les plantations de cacao. Au Nigéria, sur l'ensemble des enfants rapatriés à l'intérieur du pays dans le cadre d'un projet IPEC, on comptait 99 garçons et 151 filles; parmi ceux qui ont été rapatriés depuis l'étranger, on dénombrait 39 garçons et 71 filles. Dans le même temps, la situation socio-économique de plus de 600 parents et tuteurs d'anciens travailleurs enfants a été améliorée par une formation à l'esprit d'entreprise et un appui en nature (outils de travail, équipements et matériaux). Par ailleurs, plus de

140 agents de la force publique et magistrats ont reçu une formation sur les lois contre la traite des enfants. Une stratégie nationale de sensibilisation au travail des enfants a été mise en place, et une politique nationale est en cours au Nigéria. En outre, un système de suivi du travail des enfants a été établi dans les deux pays et des agents de l'administration du travail ont appris à le gérer. Le BIT coopère avec le gouvernement et les partenaires sociaux à une étude du travail des enfants dans les plantations d'hévéas du sud-ouest du Nigéria.

Le nombre d'enfants astreints au travail reste élevé en Afrique subsaharienne, mais plusieurs pays ont commencé à mettre en place des mesures nationales assorties de délais contre les pires formes de travail des enfants, les derniers pays à le faire étant le Mali et la Zambie. Le Zimbabwe a demandé qu'un projet l'aide à remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, projet qui serait conjointement mis en œuvre par un certain nombre d'institutions des Nations Unies et dirigé par le BIT.

Il y a aussi des projets IPEC en Afrique du Sud, au Botswana, au Lesotho, au Malawi, en Namibie, au Swaziland et en Zambie, et un nouveau projet pilote, financé par le gouvernement brésilien, est en cours en Angola et au Mozambique. L'Afrique du Sud a élaboré un programme d'action national sur le travail des enfants dont la mise en œuvre est appuyée par le programme du BIT financé par le ministère du Travail des Etats-Unis pour l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le problème du travail des enfants a été intégré dans le projet de loi sur les enfants en cours d'examen dans le pays. Au Botswana, au Lesotho, en Namibie et au Swaziland, des programmes nationaux assortis de délais ont été élaborés et seront soumis pour adoption en 2007.

En Afrique du Sud, des programmes novateurs ont été élaborés pour les enfants utilisés par les adultes pour commettre des délits ou astreints à des corvées d'eau répétées. Sur ce dernier point, le gouvernement a lancé un vaste programme d'adduction d'eau dans les zones dépourvues de sources salubres, de telle sorte que les nombreux enfants qui sont astreints à ces corvées puissent consacrer plus de temps à l'école.

En Zambie, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale a créé une unité spécialisée et a élaboré le projet d'une nouvelle politique de lutte contre le travail des enfants et une liste des travaux dangereux. Le projet du cinquième plan national de développement comporte un programme spécifique, relevant du ministère pour la prévention du travail des enfants. Il servira de base à un programme national assorti de délais sur l'élimination des pires formes de travail, financé par le ministère du Travail des Etats-Unis.

A la fin de 2006, au Maroc, un vaste projet financé par la Belgique, par la France et par le ministère du Travail des Etats-Unis avait soustrait plus de 16 300 enfants au travail. L'Egypte a entrepris une première enquête sur le travail des enfants et a mis en place une stratégie nationale d'élimination du travail des enfants. En octobre 2006, le BIT a lancé, dans ce pays, avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM), un projet financé par le ministère du Travail des Etats-Unis pour lutter contre l'exploitation du travail des enfants par l'instruction.

Dans la Communauté de l'Afrique orientale (CAO), entre 2002 et 2005, les mesures prises pour prévenir ou combattre le travail des enfants dans différents secteurs (mines, agriculture commerciale, travail domestique, exploitation sexuelle) ont permis à plus de 20 000 filles et garçons d'échapper à l'exploitation.

Au Kenya, le BIT a aidé à soustraire plus de 75 000 enfants aux pires formes de travail grâce à différents programmes visant à prévenir et combattre cette exploitation. En République-Unie de Tanzanie, l'action de l'IPEC a permis de retirer ou de protéger plus de 35 000 enfants des pires formes de travail des enfants grâce aux efforts des partenaires tripartites et d'autres acteurs essentiels.

En Ouganda et en Zambie, un projet a débuté en janvier 2006 pour soustraire au travail 1 350 enfants affectés par le VIH/SIDA et aider à l'élaboration d'une politique de lutte contre le travail des enfants.

Au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, des programmes assortis de délais et des activités de renforcement des capacités ont aidé les gouvernements à régler les problèmes juridiques et à définir des politiques, y compris l'intégration de la question du travail des enfants dans les stratégies et processus. Les syndicats et les organisations d'employeurs ont participé activement aux programmes. Des comités de district ont aussi contribué à mettre en place des bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre le travail des enfants.

La politique nationale de l'emploi et du marché du travail de la Zambie, la stratégie de l'emploi et de la formation professionnelle du Mozambique, la stratégie de redressement économique du Kenya, la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté de la République-Unie de Tanzanie et le plan d'action pour l'élimination de la pauvreté de l'Ouganda s'attaquent au problème du travail des enfants. Le Kenya a aussi un plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants. Le lancement du programme pour la gratuité de l'enseignement primaire au Kenya en 2003 a bénéficié à des enfants auparavant astreints au travail.

La prise de conscience a augmenté grâce à une couverture médiatique accrue qui est en partie le fruit d'un programme de formation et de sensibilisation mis au point par le BIT à l'intention des médias. Le module SCREAM (Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias) a été largement utilisé et a donné de bons résultats. Au Maroc et en Zambie, les réseaux nationaux ont été particulièrement actifs s'agissant d'intégrer dans le cycle scolaire normal le contenu du projet SCREAM et de mener un certain nombre d'activités de sensibilisation.

En 2006, en Egypte, une campagne SCREAM a été lancée à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants. Un effort conjoint du BIT et de l'ambassade italienne, soutenu par différents ministres, par la Fédération des syndicats égyptiens et par la Fédération des industries égyptiennes, ainsi que par un certain nombre d'organisations non gouvernementales, a fait l'objet d'une grande couverture médiatique. En 2006, deux ateliers de «formation des formateurs» à l'utilisation du module SCREAM ont été organisés pour des ONG nationales et internationales. En novembre de la même année a été lancé un projet de coopération technique financé par l'Italie, visant à diffuser la méthode SCREAM en Egypte et dans d'autres pays arabophones.

Le projet du BIT visant à prévenir et combattre l'exploitation des enfants engagés dans des travaux dangereux dans l'agriculture commerciale en Afrique et à assurer leur réinsertion a conduit à la création d'une alliance entre les gouvernements, les ONG, les communautés, les employeurs, les travailleurs, les parents et les enfants dans les secteurs du thé, du sucre, du riz, du café et de la vanille. Une enquête initiale a été menée à bien et les programmes d'action ont permis de soustraire au travail 1 873 enfants en Ouganda, en offrant un accès à l'éducation aux enfants et des sources de revenus aux parents. On a aussi évité que plus de 2 000 enfants n'entrent dans le monde du travail. D'autres projets concernant les enfants domestiques et les pires formes de travail des enfants ont aussi donné de bons résultats en Ouganda.

Au Malawi, le projet de prévention et de lutte contre le travail des enfants dans l'agriculture commerciale a permis à 7 537 enfants d'échapper à l'exploitation et d'être scolarisés. Vu l'étendue du travail des enfants et la nécessité de s'attaquer au problème, un nouveau programme triennal financé par le ministère du Travail des Etats-Unis a été lancé. Son objectif est de soustraire 2 000 enfants au travail, d'assurer la prévention pour 3 000 autres et de travailler sur plusieurs interventions en amont qui permettront d'améliorer le cadre d'action relatif au travail des enfants. Le BIT a contribué à ces programmes avec les fonds excédentaires.

Dans le cadre d'un projet financé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI), les organisations d'employeurs du Zimbabwe et du Malawi ont reçu une aide pour appuyer les efforts entrepris par leurs membres dans le secteur agricole, en particulier dans le secteur commercial du thé, pour lutter contre le travail des enfants. L'Association consultative des employeurs du Malawi a reçu une aide pour mener une étude dans le secteur des plantations de thé. Elle a pu définir les zones de concentration du travail des enfants, sensibiliser ses membres au secteur du thé et établir une politique de lutte contre le travail des enfants applicable par l'ensemble des employeurs.

Au Cameroun, des efforts ont été faits pour agir en coordination avec les institutions des Nations Unies sur les problèmes liés à l'éducation (avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le cadre de l'initiative Education pour tous et avec l'UNICEF pour la préparation d'un code pour la protection des enfants) et pour intégrer le travail des enfants dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

Le projet de lutte contre le travail dangereux et l'exploitation des enfants dans les plantations de cacao et l'agriculture commerciale en Afrique occidentale a permis d'identifier 5 000 enfants dans deux provinces du Cameroun et d'en inscrire 1 300 à l'école ou dans des centres d'apprentissage. Le gouvernement entend utiliser la même approche dans d'autres provinces. Dans le cadre de la responsabilité sociale des

entreprises, un partenariat avec les employeurs a vu le jour au Cameroun pour financer l'éducation des enfants soustraits au travail et à la traite.

La campagne du Carton rouge au travail des enfants organisée en Egypte au début de 2006 pendant la Coupe d'Afrique des Nations par le BIT en partenariat avec le Conseil national égyptien pour l'enfant et la mère, la FIFA (Fédération internationale de football association) et la Confédération africaine de football a considérablement favorisé la prise de conscience du problème.

Au Sénégal, les activités de l'IPEC ont abouti à la création d'une unité spécialisée au sein du ministère du Travail et à l'élaboration d'un plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants dans le cadre d'une étroite collaboration avec les administrations compétentes, les partenaires sociaux, les ONG et d'autres organisations de la société civile. Une action directe a permis de soustraire 1 570 enfants aux pires formes de travail depuis 2005, d'empêcher 5 084 enfants d'entrer sur le marché du travail et d'aider 690 familles à s'assurer un revenu. Des services d'éducation formelle (à l'école), ou non formelle (cours d'alphabétisation), de formation, de conseil, de santé ainsi que des uniformes, des manuels, des bourses et des fournitures scolaires ont été offerts aux enfants à l'appui de la politique nationale de lutte contre le travail des enfants et ses pires formes.

Avec des financements de la France, le BIT s'est attaché en Afrique francophone à renforcer les capacités nationales (sensibilisation au travail des enfants, prévention, libération et réinsertion des enfants). Au Togo, l'intervention a permis de soustraire au travail 1 285 enfants.

Grâce à un autre projet financé par la France concernant le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, le Maroc, Madagascar, le Niger, le Sénégal et le Togo, une stratégie régionale d'élimination du travail des enfants par la formation professionnelle et l'apprentissage a été établie en 2005.

Grâce aux interventions du BIT, le travail des enfants est sur le déclin dans l'océan Indien. Son incidence est passée de 23 pour cent en 2001 à 18,8 pour cent en 2005. Madagascar a entrepris un plan d'action national contre le travail des enfants, et l'action de l'IPEC a permis à plus de 500 enfants d'être soustraits au travail dans la capitale. Les Seychelles, premier pays à avoir ratifié la convention n° 182, sont considérées comme un modèle de lutte contre le travail des enfants.

3.1.3. Abolition du travail forcé et de la traite des personnes

La traite reste pour l'Afrique un énorme problème. Beaucoup des victimes sont des enfants exploités sur le continent même ou dans des zones telles que le golfe Arabe.

En 2006, la Mauritanie et le Niger ont accepté des missions d'enquête de l'OIT sur la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention n° 182. Des recommandations ont été rédigées et examinées en novembre 2006. Ces missions ont permis d'étudier la nécessité d'une modification de la législation, la capacité nationale à mettre en œuvre la législation applicable et les domaines dans lesquels l'assistance technique du BIT est requise pour que les gouvernements soient mieux à même d'appliquer les conventions.

Un programme contre le travail forcé et la traite des êtres humains, financé par le Royaume-Uni, a été mené au Nigéria et au Ghana entre juin 2004 et juin 2006 en vue de sensibiliser chacun au problème d'entreprendre des études de base et de renforcer les capacités des partenaires tripartites et des institutions chargées de l'application des lois.

La traite des êtres humains, en particulier celle des femmes (vers le golfe Arabe), représente un problème grave pour l'Ethiopie. Des efforts ont été accomplis pour sensibiliser les représentants des institutions concernées afin qu'elles adoptent des politiques et lois permettant de suivre les déplacements légaux de la population. Le BIT a publié une étude des agences d'emploi privées qui sert de guide au gouvernement zambien pour le réexamen de sa législation.

Avec le soutien de l'IPEC, le Bénin, le Burkina Faso et le Togo ont adopté des lois nationales contre la traite des enfants. Au Cameroun et au Gabon, les interventions de l'IPEC (Projet sous-régional de lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Afrique de l'Ouest et du Centre – LUTRENA) ont favorisé l'adoption d'une législation spécifique contre la traite des enfants et l'amélioration de la base de connaissances. Des alliances constructives avec des parlementaires, des organismes confessionnels et des syndicats ont joué un rôle important. L'engagement du projet LUTRENA a aussi permis des avancées significatives pour ce qui concerne la sensibilisation ainsi que la libération des

victimes et leur réinsertion. En vue de résultats durables, le gouvernement du Cameroun a demandé au BIT de poursuivre les activités en renforçant l'adhésion des gouvernements d'Afrique centrale et en les aidant à développer une convention et des accords bilatéraux sur la traite des enfants. Le BIT a aussi aidé le Cameroun à participer à la préparation d'un accord de la CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et d'un plan d'action commun sur la traite des enfants, signé à Abuja (Nigéria) en juillet 2006.

Au Gabon, pays qui accueille des enfants victimes de la traite, le programme LUTRENA a fait de la prévention une priorité en établissant des comités de surveillance, principalement pour aider les jeunes filles victimes de la traite qui travaillent comme domestiques mais aussi pour sensibiliser les populations au problème.

Encadré 3.1. Programme d'action spécial contre le travail forcé

S'appuyant sur de précédentes initiatives de l'IPEC contre la traite des enfants, le Programme d'action spécial contre le travail forcé (DECLARATION) a facilité les recherches sur le travail forcé au Burkina Faso, en Guinée, à Madagascar, au Mali et au Niger. Des projets plus opérationnels ont ensuite été lancés au Ghana, au Nigéria et au Niger. Le programme d'action contre le travail forcé et la traite des êtres humains en Afrique occidentale a été mis en œuvre au Ghana et au Nigéria. Son objectif était de consolider la base de connaissances sur le travail forcé et la traite, d'aider les principaux acteurs à intégrer le problème du travail forcé et de la traite dans les DSRP, dans la législation et dans la politique sociale et d'entamer des actions concrètes pour lutter contre le travail forcé et la traite au moyen de programmes pilotes intégrés de prévention de la traite et de réinsertion des victimes. Le programme a considérablement amélioré la base de connaissances et a montré que le problème de la traite est sans doute plus sérieux qu'on ne le pensait au Ghana et au Nigéria. Il a facilité l'apparition d'une nouvelle législation contre la traite et a permis de renforcer la capacité de l'administration du travail et des agents consulaires de prévenir la traite et de la combattre. Au niveau local, des actions ont été entreprises pour sensibiliser la population aux risques des migrations, pour suivre de près les pratiques de recrutement et pour fournir une formation professionnelle et des possibilités de travail indépendant aux groupes vulnérables et aux victimes de la traite. A la suite d'une évaluation positive en 2006, les deux gouvernements ont demandé qu'il y ait une seconde phase au projet.

3.1.4. Lutte contre la discrimination

La coopération technique est le principal instrument de la lutte contre la discrimination en Afrique.

L'objectif principal du programme WEDGE en Afrique a été de mettre un terme à la discrimination à laquelle les femmes entrepreneurs sont confrontées sur le marché du travail, ainsi que dans le monde de la finance et des affaires. Le plan régional d'intégration basée sur l'égalité entre hommes et femmes 2006-2010 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) intègre à présent le travail décent. Un programme destiné à renforcer les capacités des mandants et des partenaires de l'OIT pour une application efficace est en cours d'élaboration.

Au Rwanda, un projet sur l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail a été lancé en 2005 pour renforcer les capacités des mandants. A ce jour, le projet a aidé à mettre en place une action tripartite pour promouvoir l'esprit d'entreprise chez les femmes, a formé plus de 400 hommes et femmes à des projets générateurs de revenus et a produit des supports de communication.

Le projet mené conjointement par la Commission européenne et le Groupe de travail sur les populations et les communautés autochtones de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples est un résultat clé des actions entreprises par le BIT pour promouvoir le droit des peuples autochtones. Ce projet contribue à l'élaboration, à l'adoption et à l'application de législations, politiques et programmes nationaux intégrant les droits, les besoins et les priorités des peuples autochtones et se basant sur les principes de la consultation et de la participation. Le programme s'inspire de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

Encadré 3.2. Projet de promotion de l'égalité entre hommes et femmes au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie

Le projet visant à renforcer la prise en compte systématique de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les chapitres sur le développement rural et agricole des DSRP au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie a représenté l'une des initiatives prises par le BIT pour s'attaquer au problème de l'inégalité entre les hommes et les femmes, conformément aux conclusions du Sommet de Ouagadougou.

En République-Unie de Tanzanie, un certain nombre d'activités ont été entreprises, y compris un appui technique concernant les questions de travail et d'emploi dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté ainsi que la production d'outils de promotion de coopératives d'épargne et de crédit propres à faire avancer l'égalité entre les hommes et les femmes. La production de matériel de sensibilisation aux lois sur l'égalité entre hommes et femmes et sur le travail a été menée à bien en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Les résultats ont été les suivants:

- sensibilisation accrue des partenaires sociaux à la nécessité d'un budget prenant en compte de l'égalité entre hommes et femmes dans les stratégies de réduction de la pauvreté en tant que moyen de faire reculer les inégalités et de réduire l'écart entre la politique menée et les ressources allouées;
- meilleure connaissance de la promotion du travail décent à travers les coopératives d'épargne et de crédit parmi les opérateurs (hommes, femmes, jeunes) de l'économie informelle et rurale;
- meilleure application de la nouvelle législation du travail sous l'angle de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Au Kenya et en Ouganda, des études participatives ont permis aux partenaires sociaux de promouvoir activement l'égalité entre hommes et femmes à travers leur participation aux révisions annuelles des stratégies de réduction de la pauvreté et d'apporter leur soutien aux résultats montrant un souci d'égalité entre hommes et femmes.

Les études ont aussi renforcé les capacités des principaux acteurs en termes d'information sur le travail décent et l'égalité entre les hommes et les femmes dans les zones rurales. L'Assemblée législative d'Afrique de l'Est, qui s'est tenue à Arusha en 2006, a demandé que d'autres actions positives et de soutien soient entreprises pour faire face à ces défis.

Les études ont abouti au constat suivant:

- il n'y a pas de cadre institutionnel bien défini pour l'intégration de l'égalité entre hommes et femmes. Là où il en existe un, les ressources humaines et budgétaires sont insuffisantes;
- dans le secteur agricole, les femmes n'ont toujours pas accès au crédit, à la propriété et au contrôle des ressources. Les exploitations agricoles commerciales privilégient les hommes. Etant donné qu'elles ont un accès limité aux ressources, le marché ne rapporte pas autant aux femmes qu'aux hommes. Celles-ci ne considèrent donc pas la production qui répond aux besoins des marchés comme un choix d'investissement lucratif;
- il n'y a pas de mécanismes institutionnels propres à faciliter l'accès des exploitants agricoles aux services financiers et les règles des opérations bancaires ne leur sont guère favorables. Les coopératives pourraient représenter une autre source de crédit pour les ruraux, mais les femmes voient encore des barrières se dresser devant elles lorsqu'elles veulent rejoindre une coopérative et, quand elles y arrivent, ce sont les hommes qui prennent les décisions;
- le VIH/SIDA réduit la main-d'œuvre disponible pour les activités agricoles et non agricoles. Les femmes sont davantage atteintes que les hommes. En outre, elles sont souvent forcées de renoncer à leurs activités productives pour s'occuper des membres de leur famille malades du VIH/SIDA. Les filles aussi doivent quitter l'école pour s'occuper des malades, d'où un potentiel qui est gâché et une pauvreté qui se transmet de génération en génération;
- les initiatives du secteur privé sont orientées vers les grandes entreprises et ne sont pas adaptées aux besoins des activités agricoles et non agricoles menées à petite échelle par les femmes et les jeunes;
- le droit du travail se limite à l'économie formelle.

Au Congo, deux ateliers de formation ont été consacrés aux droits des peuples indigènes et tribaux et à la convention n° 169 pour les représentants des Pygmées et les responsables ministériels à la demande du ministère de la Justice et des Droits de l'homme. Les peuples pygmées du Cameroun ont aussi été aidés au moyen du Programme interrégional d'appui aux populations indigènes et tribales par le développement d'organisations de type coopératif et associatif qui vise à améliorer leurs conditions de vie et de travail. Les enseignements qui en ont été tirés ont été pris en compte dans un projet de promotion de leurs droits, qui a débuté en octobre 2006. Le gouvernement utilise la stratégie de réduction de la pauvreté pour venir en aide aux populations en difficulté et celles-ci agissent aux niveaux national et international pour faire prendre conscience de leur situation.

3.2. Action normative

3.2.1. Ratification et application des normes internationales du travail

Sur les 53 pays de la région, 41 ont ratifié les huit conventions fondamentales, ce qui représente une avancée remarquable car nombre d'Etats ont ratifié les huit conventions fondamentales ces dernières années: dix des douze Etats francophones d'Afrique de l'Ouest et deux des trois Etats de la CAO (Ouganda et République-Unie de Tanzanie) entre 2004 et 2006. En Afrique centrale, tous les pays sauf un (le Gabon, qui envisage de ratifier la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973) ont ratifié toutes les conventions fondamentales et, en Afrique australe, tous les pays les ont ratifiées, à l'exception de la Namibie (convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951). Tous les pays de la région de l'océan Indien ont ratifié les conventions fondamentales: en 2005, Maurice a ratifié la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948, alors que Madagascar est en train de faire le nécessaire pour ratifier, d'ici à la fin de 2006, la convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957. Après avoir ratifié la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930, et la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, pendant la période étudiée, l'Ethiopie a achevé la ratification des conventions fondamentales, comme Djibouti, qui a ratifié la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et la convention n° 182.

Le gouvernement du Zimbabwe a demandé l'aide du BIT pour se mettre en conformité avec les dispositions de la convention n° 29. En ce qui concerne le Libéria, il est encourageant de noter qu'il a ratifié six conventions fondamentales (les deux conventions restantes sont la convention n° 100 et la convention n° 138) et qu'il est l'un des premiers pays à avoir ratifié la convention du travail maritime de 2006. En Afrique orientale, le Kenya n'a pas encore ratifié la convention n° 87, car les syndicats craignent que sa ratification ne conduise à la fragmentation du mouvement syndical et donc à une diminution de sa force de négociation. Le ministère du Travail s'est cependant engagé à mener une étude approfondie sur les effets de la ratification afin d'apaiser les craintes des organisations de travailleurs. Le Maroc envisage de ratifier la convention n° 87.

En ce qui concerne les normes internationales du travail autres que les huit conventions fondamentales, l'Algérie, par exemple, a ratifié les conventions n°s 135, 155, 167 et 181 en 2006. L'Egypte a ratifié la convention n° 166; en 2005, le Ghana a ratifié la convention n° 147 et, en 2004, le Nigéria a ratifié les conventions n°s 137, 178, 179 et 185. En juin 2006, la République centrafricaine a ratifié huit conventions, à savoir les conventions n°s 120, 122, 131, 142, 144, 150, 155 et 158.

La situation est donc globalement positive en ce qui concerne la ratification des normes internationales du travail, mais leur application et leur respect au niveau national laissent encore souvent à désirer. En Afrique comme ailleurs, on observe une érosion de la négociation collective et un affaiblissement des syndicats ainsi qu'un rétrécissement de l'économie formelle associé à une expansion de l'économie informelle, ce qui conduit à un recul de la protection sociale ainsi qu'à une vulnérabilité et à une précarité croissantes. Dans certains pays, les avancées sont maigres pour ce qui touche à des conventions clés et un certain nombre de cas dont est saisie la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations ne sont toujours pas réglés. Malgré l'aide que leur apporte le BIT depuis des années, d'autres Etats africains n'ont toujours pas réussi à mettre leur législation en conformité avec les normes internationales du travail.

Cependant, la CEACR a pris note avec un intérêt particulier des mesures prises par le Botswana, le Burkina Faso, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, la Namibie, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Soudan, la Tunisie, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe pour garantir l'application des conventions ratifiées. Des modifications ont été apportées par les gouvernements à la législation ou à la pratique nationale à la suite des commentaires formulés par la CEACR au sujet de leur degré de conformité avec les dispositions des conventions ratifiées. Par continent, le taux de progrès était de 43 pour cent pour l'Europe, 18 pour cent pour l'Asie, 16 pour cent pour les Amériques et 23 pour cent pour l'Afrique. Ces chiffres sont la preuve concrète de l'efficacité du système de contrôle.

L'une des avancées pour faciliter l'application des normes internationales du travail ratifiées est l'adoption d'une législation nationale du travail conforme à ces normes. Sur ce plan, des résultats encourageants ont pu être observés au Nigéria: un examen complet de la législation du travail a été mené dans le cadre du projet «Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail et tripartisme» financé par le ministère du Travail des Etats-Unis. Cinq projets de lois – relations collectives du travail, normes du travail, institutions du travail, sécurité et santé au travail, rémunération des salariés – ont été rédigés et officiellement soumis par le gouvernement par l'intermédiaire du ministère fédéral du Travail et de la Productivité. En outre, des pays tels que le Botswana, le Kenya, la Namibie, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Swaziland ont réformé leur droit du travail pour être en conformité avec les normes internationales du travail ratifiées ou en cours de ratification.

D'importantes activités sont actuellement menées dans tous les pays d'Afrique en vue de la sensibilisation et de la formation aux normes internationales du travail des fonctionnaires des ministères du Travail et de la Justice ainsi que des inspecteurs du travail dans le but de renforcer des infrastructures souvent déficientes. Il n'y a souvent qu'une seule personne au ministère du Travail à être chargée de rédiger les rapports qui doivent être présentés en vertu de l'article 22 de la Constitution. Or ces rapports traitent de sujets très variés qui vont des conditions de travail des gens de mer aux travailleurs agricoles, à l'inspection du travail, aux salaires minima, etc. Personne ne saurait maîtriser toutes ces questions. Or les rapports présentés au titre de l'article 22 sont un moyen essentiel de superviser l'application par les Etats Membres des conventions ratifiées, en droit et en pratique, et de leur apporter l'aide dont ils ont besoin dans ce domaine.

En conséquence, dans plusieurs pays, des tentatives ont été engagées pour créer une petite unité informelle interministérielle chargée de la rédaction de ces rapports. Des ateliers de formation présentant l'OIT et ses normes aux participants des différents ministères techniques et des partenaires sociaux ont été organisés dans plusieurs pays. Comme suite à ces activités menées en 2005, le Kenya est à jour de ses obligations de rapports, et des progrès ont été observés à Madagascar et en République-Unie de Tanzanie. Deux fonctionnaires du ministère zambien du Travail ont été formés au Centre de Turin en 2006.

Le pouvoir judiciaire joue un rôle crucial dans l'application de la loi mais ignore souvent les questions relatives aux normes internationales du travail. Il est donc encourageant de noter qu'un certain nombre d'ateliers de formation ont été organisés sur la base d'un programme conçu par le Centre de Turin en étroite collaboration avec les bureaux sous-régionaux de l'OIT. Entre 2003 et 2006, de nombreux ateliers ont ainsi été organisés à Madagascar, avec la participation active de l'Ecole nationale de la magistrature (ENM). Un programme incluant les normes internationales du travail a été créé à l'ENM; il est probable qu'il aura un grand impact. Au Sénégal, un processus similaire est en cours, suite à des ateliers et à la signature d'un accord avec le Centre de formation judiciaire. Un atelier national pour les juges s'est déroulé au Mali en 2006 avec la participation active de l'Institut de formation judiciaire.

Au Kenya, il était particulièrement urgent d'assurer la formation des magistrats au vu du grand nombre de conflits du travail. A la suite de sa participation à un atelier SLAREA en 2004, un juge du conseil des prud'hommes s'est référé aux normes internationales du travail dans plusieurs cas. En Ethiopie, plusieurs ateliers ont été organisés pour former les juges statuant dans des affaires de travail, dans la capitale et dans les régions. Les juges se réfèrent de plus en plus aux normes internationales du travail depuis l'atelier organisé à Addis-Abeba en 2005 à leur intention mais certains juges préfèrent s'en tenir strictement au droit national. Dans certains pays tels que la Zambie, la Cour suprême a toujours refusé de confirmer les décisions des prud'hommes basées sur les conventions de l'OIT en l'absence d'une législation conforme à ces conventions. Des activités ont été menées en Afrique du Sud, au Maroc et en Tunisie pour renforcer les capacités des juges en ce qui concerne les normes internationales du travail.

Vu que l'application des normes internationales du travail requiert l'adoption de mesures législatives appropriées, le rôle et la participation active du pouvoir législatif sont essentiels. La formation organisée à l'intention de l'Assemblée nationale du Sénégal aux normes internationales du travail a contribué à une meilleure compréhension des droits et principes fondamentaux au travail, de l'ensemble de l'action normative de l'OIT et du rôle clé que joue le corps législatif du pays dans le processus.

4. Offrir à chacun, homme ou femme, plus de possibilités d'accéder à un emploi et à un revenu décents

4.1. *Emploi, marchés du travail, compétences et employabilité*

4.1.1. Promotion de l'emploi

Une priorité particulière a été accordée au suivi du Plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté, adopté par le Sommet de Ouagadougou. Une étroite collaboration entre les structures extérieures d'Afrique et le siège a permis la mise au point d'un cadre opérationnel destiné à lier les activités appuyées par le BIT en matière d'emploi à chacun des onze domaines de ce plan d'action.

Encadré 4.1. Burkina Faso: Elaboration d'une politique nationale de l'emploi

L'emploi constitue une priorité nationale au Burkina Faso. Le gouvernement l'a placé au cœur de son programme, et la promotion de l'emploi est un objectif explicite du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Un plan d'action national pour le suivi de la Déclaration de Ouagadougou a été mis au point.

La pauvreté est très répandue: 46 pour cent de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté en 2003, 95 pour cent des personnes démunies vivant dans les zones rurales. Le marché du travail se caractérise par un taux d'activité élevé, un sous-emploi important et une faible productivité du travail. L'agriculture est le secteur dominant: elle fournit un emploi à 85 pour cent de la population en âge de travailler. La part de l'emploi formel est de moins de 5 pour cent, et l'emploi urbain est le plus souvent informel. Les ressources humaines se caractérisent par un faible taux d'alphabétisation et un taux de morbidité élevé. L'inégalité entre hommes et femmes et le travail des enfants sont deux gros problèmes.

Le Burkina Faso est parvenu ces dernières années à une certaine stabilité macroéconomique malgré l'instabilité de l'environnement extérieur. Le taux de croissance économique se situe en moyenne à 5,6 pour cent depuis 1994 mais le gouvernement du Burkina Faso constate avec inquiétude que cela n'a guère fait reculer la pauvreté. Conscient du rôle central de l'emploi en tant que lien essentiel entre croissance économique et réduction de la pauvreté, il met en place des politiques et des programmes du marché du travail qui pourraient se traduire par des emplois mieux rémunérés et des revenus plus élevés.

Le BIT a coopéré étroitement avec le ministère de la Jeunesse et de l'Emploi et avec les partenaires sociaux pour réviser la Politique nationale de l'emploi de 2001. La nouvelle politique constituera le cadre conceptuel et pratique de toutes les interventions nationales dans le domaine de l'emploi.

L'élaboration de cette nouvelle politique de l'emploi est participative: elle repose sur des consultations formelles et informelles entre les ministères techniques, les associations d'employeurs et les syndicats. Une version finale de cette politique, assortie d'un plan d'action, a été mise au point en 2006.

Le BIT a aidé le Burkina Faso à améliorer la cohérence des interventions dans le domaine de l'emploi, en conformité avec le DSRP, le plan d'action du Sommet de Ouagadougou, les OMD, les conclusions de la Conférence des ministres des finances d'Afrique et le programme du Président. Des efforts sont accomplis pour intégrer la stratégie dans le plan d'action prioritaire du DSRP afin d'assurer le financement de cette stratégie. Le BIT a encouragé la collaboration entre le ministère de l'Emploi et de la Jeunesse, le ministère de l'Economie et du Développement chargé de l'élaboration du PAP et le ministère des Finances. Toutes les parties se sont montrées déterminées à travailler ensemble et sont maintenant parfaitement au fait des enjeux.

En Algérie, un séminaire national sur les perspectives de l'emploi et un colloque national sur les perspectives pour l'Afrique du Nord jusqu'en 2020 ont eu lieu en 2004. Les capacités de l'Agence nationale de l'emploi ont été renforcées avec l'aide de la France. Des études nationales sur les interventions sur le marché du travail ont été réalisées en Algérie, au Maroc et en Tunisie et ont fait l'objet d'une publication du BIT en 2006.

En Égypte, un examen global de la politique de l'emploi sur deux ans a débouché en 2005 sur un colloque tripartite de haut niveau qui a formulé une série de recommandations. Un atelier sous-régional sur la croissance, l'emploi et la réduction de la pauvreté s'est tenu en 2006, et les conclusions de certaines études de cas ont été diffusées dans toute l'Afrique du Nord.

Une évaluation des besoins et de la situation au Soudan a été réalisée dans le cadre du DSRP provisoire pour le nord du Soudan. Un ouvrage intitulé *Country profile: Employment and poverty in Sudan*, publié en 2004, fait une analyse de la situation de ce pays.

En Éthiopie, les capacités des services publics de l'emploi ont été renforcées avec l'aide du BIT par l'automatisation des inscriptions et des placements. Des brochures d'orientation professionnelle et un logiciel des services publics de l'emploi ont été mis au point et utilisés. En plus des mesures prises pour aider le pays à mettre en œuvre les conclusions du Sommet de Ouagadougou, le BIT a créé une base de connaissances sur les questions d'emploi par la recherche et la diffusion d'informations. Des études sur le lien entre la croissance, l'emploi et la pauvreté et sur les modes de croissance favorables aux pauvres ont été réalisées à la demande du Bureau. Une étude a été menée pour définir les liens entre la croissance, l'emploi, la pauvreté et les politiques à mettre en œuvre pour relever le défi de l'emploi. Les résultats des recherches ont été diffusés et analysés dans le cadre d'ateliers et de séminaires de sensibilisation. Ces efforts constants font que les problèmes d'emploi sont aujourd'hui pris en compte dans la stratégie nationale de réduction de la pauvreté (Plan de développement soutenu et accéléré pour mettre fin à la pauvreté).

En Afrique de l'Ouest, l'emploi comme moyen de lutte contre la pauvreté a été promu par plusieurs projets de coopération technique, dont les projets GERME (Gérez mieux votre entreprise), PALPICS (Projet d'appui à la lutte contre la pauvreté dans les zones riveraines des industries chimiques du Sénégal), FORCE/LCP (Formation pour le renforcement des capacités des coopératives et des associations par la promotion de l'entrepreneuriat/Lutte contre la pauvreté), PEJHIMO (Programme emploi jeunes HIMO), qui vise à créer des emplois pour les jeunes dans les zones rurales et urbaines du Mali en utilisant une approche à forte intensité de main-d'œuvre, et FASE (Lutte contre l'exclusion sociale et économique) en Gambie. Le projet GERME a aidé à renforcer les capacités des dirigeants de petites entreprises et à améliorer la productivité des petites et micro-entreprises dans plus de huit pays d'Afrique de l'Ouest. PALPICS, mis en œuvre dans les communautés rurales du Sénégal, a donné de très bons résultats et a notamment fourni un financement à 350 projets individuels et collectifs. FORCE/LCP a aidé à renforcer les capacités des coopératives de femmes de la ville de Pikine, au Sénégal, où les femmes ont vu quadrupler leurs revenus. Ce projet a aussi aidé à créer des coopératives pour 200 jeunes femmes au chômage de Bamako, au Mali. Grâce au projet FASE, plus de 1 000 personnes ont bénéficié d'une formation leur permettant d'acquérir et d'améliorer différentes compétences dans plusieurs activités rémunératrices (tissage et filature, teinture, batik, fabrication de savon et processus participatifs), et 99 pour cent de ces personnes étaient des femmes.

À la suite d'un appui technique fourni par le BIT et financé par le PNUD, le gouvernement du Mozambique a adopté en 2006 une nouvelle stratégie de l'emploi et de la formation professionnelle. Le ministère du Travail et le BIT ont coopéré au lancement de cette stratégie à l'occasion d'une réunion avec les partenaires sociaux et un groupe de partenaires du développement et d'homologues gouvernementaux de haut niveau. L'appui apporté à cette nouvelle stratégie par le BIT sert de fondement au PPTD du Mozambique et à un nouveau programme intitulé «S'affranchir de la pauvreté», financé par les Pays-Bas. Le BIT a aussi fourni une assistance technique au Lesotho et au Zimbabwe pour les aider à mettre au point une politique de l'emploi.

Avec le soutien du BIT, le gouvernement namibien est en train de mettre la dernière main à une loi qui prévoit la mise en place d'une commission de la création d'emplois. Cet organisme est chargé d'assurer la coordination des différentes interventions nationales en faveur de l'emploi.

Au Lesotho, l'emploi a été intégré dans le programme de développement national. Le plan de développement à moyen terme de la stratégie de réduction de la pauvreté de ce pays reconnaît pleinement la place qu'occupe la création d'emplois en tant que principal mécanisme durable de lutte contre la pauvreté, et fait ainsi de la création d'emplois la priorité absolue du pays à moyen terme. Le gouvernement est en train de conclure les discussions sur le projet de politique de l'emploi du pays en s'appuyant sur les conseils techniques du BIT.

Encadré 4.2. Suivi du sommet: République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Kenya

Dans le cadre des préparatifs du Sommet de Ouagadougou, une conférence ministérielle sous-régionale de l'Afrique orientale s'est tenue en août 2004. Elle a adopté une déclaration commune et un communiqué commun qui ont servi de base aux discussions du sommet. Dans le mécanisme de suivi, les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à faire en sorte que les résultats du sommet soient appliqués aux niveaux national, régional (communautés économiques régionales) et continental (Union africaine).

C'est dans ce cadre que s'est tenue en mai 2005 la Conférence ministérielle sous-régionale de l'Afrique orientale sur le suivi du sommet. Cette conférence a été précédée par des consultations au niveau national avec les partenaires sociaux et toutes les parties prenantes concernées qui ont fait de l'emploi un objectif explicite et central des politiques économiques et sociales. Etant donné que les pays de la CAO doivent travailler ensemble à la promotion de l'agenda de l'emploi et à la lutte contre la pauvreté, les ministres ont également invité le secrétariat de la CAO à :

- harmoniser les politiques de l'emploi, les législations du travail et les codes de l'investissement dans la région;
- institutionnaliser un forum ministériel annuel sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté dans le cadre des dispositions du traité de la CAO;
- convoquer en 2006 un sommet extraordinaire de la CAO sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté;
- renforcer la Sous-commission du travail et de l'emploi de la CAO pour lui permettre d'assurer le suivi des questions d'emploi au sein de la communauté;
- créer pour la communauté une base de données sur le marché du travail.

En août 2006, les ministres du travail de l'Afrique orientale se sont réunis sous les auspices de la CAO pour officialiser la création de la commission de suivi, qui se réunira chaque année et qui, entre autres, servira de lien entre les Etats partenaires de la CAO et l'Union africaine, au niveau régional, en vue de la mise en œuvre de la Déclaration, du Plan d'action et du mécanisme de suivi du sommet. La commission portera également son attention sur les questions de travail, y compris la création d'emplois décents en tant que stratégie de lutte contre la pauvreté, et fera de l'emploi des jeunes une priorité. A cet égard, une commission technique multisectorielle régionale sur l'emploi des jeunes sera chargée d'élaborer des stratégies pour l'emploi des jeunes.

La lutte contre la pauvreté et la création d'emplois visant une répartition plus équitable de la croissance économique et une valorisation de l'économie informelle de l'Afrique du Sud font partie intégrante de l'Initiative de croissance accélérée et partagée pour l'Afrique du Sud. Cela a permis au BIT de contribuer au PNUAD (il dirige le groupe Economie, investissement et emploi) et de préparer le PPTD de l'Afrique du Sud.

En Zambie, le gouvernement a adopté en 2005, à la suite d'un appui technique apporté par le BIT, la politique nationale de l'emploi et du marché du travail. Le BIT collabore avec le ministère du Travail et de la Sécurité sociale pour l'aider à mettre en œuvre cette politique. Grâce aux efforts communs du BIT et du ministère, un nouveau chapitre, qui porte sur l'emploi et le travail, a été ajouté au cinquième plan national de développement (2006). Cela renforce encore plus la pertinence de la politique nationale de l'emploi et du marché du travail. La mise en œuvre et le soutien de cette politique constituent la pierre angulaire du PPTD de la Zambie.

Le BIT a aidé le Cap-Vert à élaborer un plan d'action national pour l'emploi dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Sommet de Ouagadougou.

En République-Unie de Tanzanie, le Président a demandé au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse d'identifier les domaines qui pourraient se prêter à la création accélérée de plus d'un million d'emplois. Près de 21 millions de dollars ont été alloués par le gouvernement à des activités génératrices d'emplois. En Ouganda, le BIT a apporté son aide pour l'élaboration d'un projet de politique nationale de l'emploi.

Au Kenya, le BIT a aidé le gouvernement à élaborer à l'intention des jeunes des modules de formation pour la création et le développement des entreprises. Des séances d'information ont été organisées dans

tout le pays, et des liens ont été établis entre les différents acteurs de la promotion de l'emploi des jeunes. Ces activités ont abouti au lancement du prix du Jeune entrepreneur de l'année.

Une aide a également été fournie au Cameroun, au Gabon, au Tchad, au Burundi, à la République démocratique du Congo et à la République centrafricaine pour la mise au point de plans d'action visant à promouvoir l'emploi et à combattre la pauvreté. Le Cameroun et l'Angola ont organisé des colloques nationaux sur l'emploi en 2005 et 2006, respectivement.

Le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad et la République démocratique du Congo ont mis sur pied des commissions tripartites et intersectorielles chargées du suivi des engagements pris au Sommet de Ouagadougou et d'élaborer des plans d'action. Ces efforts ont été couronnés de succès surtout dans les pays qui participaient déjà au processus DSRP (Cameroun, Congo, Tchad et République démocratique du Congo).

En Afrique orientale, le BIT a aidé la CAO à créer une commission régionale de suivi composée des ministres du travail et de l'emploi. En 2006, la commission a adopté une déclaration qui fait de l'harmonisation des politiques de l'emploi et du travail une priorité.

Plusieurs pays de l'océan Indien ont intégré l'emploi dans leurs stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et mis sur pied des commissions nationales de l'emploi. Madagascar a validé en 2006 son Programme national de soutien à l'emploi. Les pays d'Afrique du Nord ont intégré la promotion de l'emploi (surtout pour les jeunes et les femmes) et la lutte contre la pauvreté en tant qu'objectif stratégique dans leurs plans de développement. Immédiatement après le Sommet de Ouagadougou, le gouvernement algérien a créé l'Observatoire national de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté.

4.1.2. Développement des compétences et employabilité

En Egypte, un programme d'apprentissage en alternance, en cours dans six régions du pays, aide les jeunes à s'installer à leur compte. Une étude menée en 2005-06 servira de base à la définition de normes professionnelles nationales. Le Soudan a commencé à mettre en place un système national de formation professionnelle.

En 2006, au Niger, le gouvernement a adopté une nouvelle législation sur l'apprentissage et la formation continue, avec l'appui du BIT qui a aussi soutenu la mise en œuvre de cette nouvelle législation en organisant un forum tripartite et en renforçant les capacités de tous les partenaires concernés par la formation professionnelle.

En République-Unie de Tanzanie, une initiative lancée pour accroître le nombre d'emplois offerts aux femmes en vue de réduire le nombre d'enfants au travail a profité à un millier de travailleuses qui ont été organisées en groupes économiques et ont reçu une formation en gestion et commercialisation. Une étude sera menée avec l'appui du BIT pour déterminer le déficit de compétences dans les trois pays de la Communauté de l'Afrique orientale.

En Afrique australe, plus de 5 000 entrepreneurs ont suivi pendant la période considérée les programmes d'aide à la création et à la gestion d'entreprises (*Start your business, Improve your business et Expand your business*). En cours en Zambie depuis 2001, le programme WEDGE (développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes et égalité entre les femmes et les hommes) dispense une formation qui a aidé plus de 250 femmes entrepreneurs à accéder aux marchés et s'attache à renforcer les capacités des services d'aide aux entreprises afin qu'ils répondent mieux aux besoins des femmes entrepreneurs.

Au Zimbabwe, un projet vise à aider les associations de petites et moyennes entreprises par des activités de formation et de renforcement des capacités (gestion, communication, sensibilisation, attitude face au VIH et au SIDA, collaboration avec les organisations de travailleurs et d'employeurs) en vue d'une participation plus efficace au dialogue social. Une base de données nationale est actuellement mise en place en collaboration avec le ministère du Développement des petites et moyennes entreprises.

Avec l'appui du Centre de Turin, le BIT a entrepris des évaluations et des études sur la reconstruction de centres de développement des compétences au Burundi, en République démocratique du Congo et en Angola. Dans le cadre de projets de coopération technique, principalement au Burundi, en République démocratique du Congo, en Angola, en République centrafricaine et à Sao Tomé-et-Principe, un appui

a été apporté à la restructuration des centres de formation professionnelle et des agences nationales pour l'emploi. Le Rwanda et le Burundi s'intéressent de plus en plus aux techniques d'investissement à forte intensité d'emploi. Le Rwanda envisage de créer un centre de formation ad hoc et, au Burundi, le gouvernement a décidé de promouvoir la formation professionnelle concernant les travaux routiers en vue de la création d'emplois dans le secteur rural en 2006.

En Afrique du Sud, un projet financé par la Suisse a appuyé des initiatives visant à améliorer les performances et à promouvoir le travail décent dans les secteurs de l'habillement, du textile et du tourisme. Un trait essentiel de ces initiatives menées au niveau des entreprises est qu'elles sont le fruit d'accords issus du dialogue entre employeurs et syndicats.

Encadré 4.3. Le Réseau africain des institutions et fonds de formation professionnelle (RAFPRO)

Le BIT a fourni un appui technique à un atelier organisé pour créer le Réseau africain des institutions et fonds de formation professionnelle (RAFPRO) à Cotonou en 2006. Les thèmes principaux de la réunion étaient l'investissement dans les ressources humaines et dans les formations pour l'employabilité, la réalisation des objectifs du Sommet de Ouagadougou et les mécanismes de mobilisation des ressources pour les partenaires du développement. Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo sont les membres fondateurs du réseau.

Les objectifs du réseau sont d'améliorer le partage des connaissances et les bonnes pratiques, de promouvoir l'emploi ainsi que de définir et de mettre en œuvre des politiques et programmes régionaux et sous-régionaux de formation et d'insertion. Le réseau porte une attention particulière au problème de l'employabilité et de l'emploi des jeunes.

Un projet financé par l'Irlande pour promouvoir l'employabilité et l'emploi des personnes handicapées a aidé huit pays d'Afrique orientale et d'Afrique australe à développer et mettre en œuvre des lois et des politiques relatives à l'emploi et à la formation. En République-Unie de Tanzanie, le projet a appuyé l'élaboration de lois sur le handicap contenant des dispositions contre la discrimination, conformément à la convention n° 159 de l'OIT. Au Kenya, la capacité des représentants des personnes handicapées a été renforcée, ce qui leur permet de participer à la définition des politiques les concernant. En Ouganda, la Fédération des employeurs a été aidée pour l'élaboration d'une politique qui doit aider les employeurs à intégrer les personnes handicapées. Des ateliers sur l'efficacité des lois, des politiques et des programmes favorisant l'emploi et la formation des personnes handicapées se sont tenus en Afrique du Sud, au Malawi et en Zambie. Ils ont débouché sur une consultation technique régionale organisée en Ethiopie en 2005. Au cours de cette consultation, la formation et l'emploi des personnes handicapées ont été examinés sous l'angle des droits de l'homme et à la lumière des conventions de l'OIT, d'autres instruments internationaux et des lois nationales qui peuvent servir d'exemples.

4.1.3. L'emploi des jeunes

En 2005-06, le BIT, avec l'appui de l'ambassade de France au Mozambique, a mené une étude sur le chômage des jeunes dans la région de Maputo. L'étude est en cours dans les zones rurales et ses conclusions serviront à la mise en œuvre du programme «S'affranchir de la pauvreté par le travail» au Mozambique.

Plusieurs séminaires ont été organisés en Tunisie sur l'emploi des jeunes et sur le Réseau pour l'emploi des jeunes. Les mandants tripartites des pays d'Afrique du Nord y ont participé. En 2005, une étude consacrée à l'employabilité et à l'emploi des jeunes a été publiée au Maroc.

Au Mali et en Mauritanie, des agences pour l'emploi des jeunes ont été créées et, en Côte d'Ivoire, un projet de création d'emplois pour les jeunes a été mis en place. Au Burkina Faso, un projet a été conçu pour créer des emplois et générer des revenus décents pour les jeunes femmes; il s'appuie sur une formation de base et un esprit d'entreprise coopératif.

Encadré 4.4. Le Réseau pour l'emploi des jeunes en Egypte

En Egypte, les deux tiers des chômeurs sont des jeunes. Il s'agit d'un problème majeur pour le gouvernement. En 2006, le BIT a fourni son aide pour le développement et la mise en œuvre d'un plan national d'action en faveur de l'emploi des jeunes, conformément à l'engagement pris par l'Egypte en tant que pays chef de file du Réseau pour l'emploi des jeunes. La stratégie repose sur des processus à forte participation basés sur:

- un comité directeur qui est dirigé par le ministère de la Main-d'œuvre et de la Migration et auquel participent les principaux acteurs nationaux et partenaires internationaux (ministères des Finances, de l'Investissement, de la Planification, de l'Industrie, de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Coopération internationale, représentants des jeunes, etc.) pour orienter la préparation et la mise en œuvre du programme d'action national;
- une commission technique, composée des représentants de différents ministères et des partenaires sociaux, jouant le rôle de mécanisme interinstitutionnel chargé de l'aspect technique de la rédaction du programme et de sa mise en œuvre;
- des antennes dans les bureaux de placement et dans les centres pour les jeunes à travers le pays, pour assurer une présence au niveau local et des liens avec la structure centrale;
- un petit secrétariat pour coordonner le travail.

Les consultations avec la société civile, y compris les groupes de jeunes, ainsi que l'étroite collaboration entre agents du développement ont été facilitées par le secrétariat du Réseau pour l'emploi des jeunes.

Conformément à la méthodologie énoncée dans les principes directeurs de l'OIT pour l'élaboration de programmes d'action nationaux, la commission technique a d'abord procédé à une analyse du marché du travail des jeunes et des politiques et programmes les concernant et s'est appuyée sur cinq groupes de travail thématiques afin d'approfondir l'analyse de domaines d'action spécifiques. Cette analyse définit les principaux problèmes liés à l'emploi des jeunes ainsi que les politiques prioritaires pour y remédier. Elle a servi de base à l'élaboration du programme d'action national.

L'emploi des jeunes est une priorité des PPTD de tous les pays d'Afrique australe ainsi que de l'Ethiopie, du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie. En 2005, l'Ouganda, pays chef de file du Réseau pour l'emploi des jeunes, a élaboré le plan d'action national pour l'emploi des jeunes. Une équipe spéciale a été constituée. Elle compte dans ses rangs différents acteurs, y compris les partenaires sociaux et des partenaires multilatéraux tels que l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'OIT et la Banque mondiale. Un certain nombre de priorités ont été définies, y compris l'accès aux financements, la mise au point d'un cadre pour les qualifications professionnelles universelles, le développement de l'esprit d'entreprise, l'emploi pour les catégories vulnérables de jeunes et l'instauration de télécentres qui transmettront des informations sur le marché du travail et sur les services de formation.

Le Rwanda et la République démocratique du Congo sont aussi des pays chefs de file du Réseau pour l'emploi des jeunes. Le gouvernement rwandais a introduit un plan quinquennal pour l'emploi des jeunes à la suite d'études menées par le BIT. En République démocratique du Congo, le BIT dirige les travaux relatifs à un plan d'action national s'inscrivant dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et financés par le PNUD et la Banque mondiale.

Les techniques d'investissement à haute intensité d'emploi ont aussi été appliquées pour créer du travail décent pour les jeunes, par exemple au Cameroun, en République démocratique du Congo et au Gabon. Au Cameroun et au Tchad, des institutions financières décentralisées ont été développées, en particulier dans les zones rurales. Des projets de l'IPEC se sont attachés à promouvoir les petites et micro-entreprises et l'insertion sur le marché du travail de jeunes de plus de 15 ans précédemment astreints aux pires formes d'exploitation, y compris d'anciens enfants soldats, au Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Cameroun et au Gabon.

En 2005, en Afrique australe, une conférence sous-régionale a adopté un plan d'action commun pour l'emploi des jeunes. Cette décision a été suivie de la création de plans d'action nationaux actuellement appuyés par le BIT.

Au Botswana, le ministre de l'Éducation a présenté la méthode du BIT, *Tout savoir sur l'entreprise* (KAB), dans les établissements de formation des maîtres et a commencé à coopérer avec d'autres services de l'État à la révision des programmes d'enseignement pour y incorporer la formation à l'esprit d'entreprise. Avec l'appui technique du BIT, le Botswana a entrepris de réviser son projet de politique nationale en faveur des jeunes afin d'y faire plus de place à l'emploi.

En 2006, au Lesotho, le BIT s'est associé au PNUD, à l'UNICEF et à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour mettre en œuvre un programme sur l'emploi des jeunes.

Au Nigéria, des efforts ont été faits pour commencer à introduire la méthode *Tout savoir sur l'entreprise* et la formation à l'esprit d'entreprise dans l'ensemble des universités du pays (publiques et privées). Un programme de sensibilisation a été lancé en 2006 dans 50 universités en partenariat avec la Commission nigérienne des universités.

Au Libéria, une étude des possibilités d'emploi des jeunes en milieu périurbain, rural et transfrontalier a été entreprise en vue de l'élaboration d'un plan d'action national.

4.1.4. Informations sur le marché du travail

En 2006, le BIT a lancé une initiative pour créer un réseau africain d'information sur le marché du travail, conformément aux décisions du Sommet de Ouagadougou. L'initiative se concentre sur un noyau d'indicateurs pertinents du marché du travail et sur des informations méthodologiques propres à garantir que les indicateurs nationaux seront disponibles en temps voulu. Les activités ont d'abord consisté à rassembler et à classer les informations sur le marché du travail dans le but d'alimenter la base de données régionale et de préparer le rapport sur les tendances régionales.

En 2006, en Afrique australe, une importante activité de renforcement des capacités a eu lieu sous la forme d'un atelier sur les informations relatives au marché du travail. Ses objectifs principaux étaient de créer un forum d'échange des données d'expérience sur ces informations ainsi que sur l'envergure et les caractéristiques du marché du travail dans la région, de placer les informations relatives au marché du travail dans le contexte plus large de la politique de l'emploi et de renforcer la capacité aux niveaux des pays et de la CDAA pour produire, rassembler et analyser les informations relatives au marché du travail. Au niveau de la CDAA, le projet de compte pour le développement de la CDAA de la Division de statistique des Nations Unies met aussi grandement l'accent sur les statistiques du travail.

Le BIT a aidé beaucoup de pays africains à développer leurs statistiques et à analyser les informations relatives au marché du travail. Par exemple, un programme a été élaboré en 2006 en vue de permettre au ministère de la Main-d'œuvre et de la Migration de l'Égypte de se doter d'une unité technique. En Algérie, un soutien technique a été apporté, en coopération avec le Centre de Turin, pour former l'agence nationale pour l'emploi aux indicateurs clés du marché du travail.

Le BIT a aussi aidé à rassembler, analyser et diffuser les informations relatives au marché du travail en Afrique centrale. L'un des résultats concrets de ces efforts est que les statistiques du travail sont désormais inscrites à l'ordre du jour des ministres du travail de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), et de son Comité des statistiques.

Suite à l'appui apporté par l'OIT au Botswana pour que le pays améliore sa capacité de créer, analyser et diffuser les informations relatives au marché du travail, la Commission européenne a invité le BIT à fournir des apports techniques à l'Observatoire du marché du travail envisagé.

Le BIT a aussi aidé l'Algérie, Madagascar, le Niger et les Seychelles à mettre en place des systèmes pour les informations relatives au marché du travail dans le but de créer des bases de données nationales. Une aide a aussi été procurée à la Tunisie pour qu'elle améliore son enquête sur l'emploi.

4.1.5. Une approche intégrée de l'économie informelle

En Éthiopie, le programme WEDGE a permis de réaliser d'importantes avancées – acquisition des connaissances, sensibilisation, mise à disposition de services techniques. Ainsi, plus de 1 000 femmes entrepreneurs ont pu accéder au marché et plus de 300 femmes handicapées à des services de crédit. Au

Zimbabwe, le BIT a aidé la Confédération des syndicats du Zimbabwe à élaborer une stratégie de soutien aux travailleurs de l'économie informelle.

En Afrique orientale, un projet financé par les Pays-Bas a aidé les micro-entreprises à obtenir des crédits renouvelables. Un programme de création d'emplois pour les prestations de services municipaux a créé plus de 4000 emplois pour des pauvres (femmes, hommes et jeunes) en République-Unie de Tanzanie. Un projet financé par le Royaume-Uni sur la gestion des déchets solides dans plusieurs communautés d'Afrique orientale (2001-2006) a suscité l'intérêt de l'«Initiative du lac Victoria» financée par l'Agence suédoise d'aide au développement international (ASDI).

En 2005, en Afrique centrale, la stratégie du BIT s'est concentrée sur le renforcement des capacités à travers l'esprit d'entreprise dans les coopératives pour les mutuelles d'épargne et les institutions de crédit. Beaucoup de travail a aussi été consacré au renforcement des capacités des femmes. Au Burundi et à Sao Tomé-et-Principe, une étude a été menée sur les femmes qui occupent des postes élevés et une autre sur les droits dans le secteur informel.

A Madagascar, un appui a été apporté au ministère de l'Agriculture en vue d'une aide d'urgence aux communautés rurales du sud du pays où la sécheresse et la famine sont chroniques.

4.2. Création d'emplois

4.2.1. Développement de l'esprit d'entreprise

Etant donné qu'en Afrique la majorité de la population active travaille dans les zones rurales il faut, pour lutter contre la pauvreté, accroître la productivité de ce secteur et sa capacité d'absorption de la main-d'œuvre productive. La promotion de l'emploi indépendant et des coopératives, d'une part, et les programmes d'investissement à haute intensité de main-d'œuvre, d'autre part, sont deux aspects essentiels de l'action du BIT dans ce domaine.

On considère de plus en plus, non seulement en Afrique, mais dans la plupart des pays en développement, qu'une véritable stratégie de l'emploi doit accorder une place centrale à l'identification des principaux secteurs à fort potentiel d'emploi ainsi qu'aux mesures visant à en assurer le développement tout en garantissant efficacité et compétitivité. Dans ce domaine, le BIT a surtout fait porter ses efforts sur le développement de la petite et de la micro-entreprise et le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes. Durant la période à l'étude, la méthodologie «Gérez mieux votre entreprise» s'est révélée une nouvelle fois un outil très efficace. Elle a été largement appliquée dans l'ensemble du continent (34 pays). Des activités d'appui à l'échelon national ont été organisées notamment en faveur des pays suivants: Burkina Faso (microassurance pour les créateurs de micro-entreprises), Burundi (microfinance), Sao Tomé-et-Principe, Somalie (partenariats public-privé pour la gestion des déchets), Ouganda (services de renseignements aux entreprises), Zambie (services aux entreprises et petites entreprises de construction à forte intensité de main-d'œuvre). Parmi les autres grandes activités, on citera les programmes d'investissement dans l'infrastructure à forte intensité d'emploi, les évaluations des investissements par secteur et le renforcement des capacités du secteur privé (Afrique du Sud, Burundi, Cameroun, Congo, Ethiopie, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Rwanda, Sénégal, Somalie, Soudan, République-Unie de Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). Des ateliers tripartites sous-régionaux de sensibilisation ont été organisés en 2005 avec le Centre international de formation de Turin en Afrique australe (Malawi, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe).

En Ouganda, un projet du BIT faisant appel aux médias pour assurer des services aux entreprises a conduit le Fonds international de développement agricole à conclure un partenariat avec le BIT pour l'utilisation de cette approche dans le cadre d'un programme de promotion des entreprises rurales.

Une proposition a été formulée au Lesotho en vue du pilotage d'un programme «Better work» («Travailler mieux») en partenariat avec la Société financière internationale. Ce programme vise à améliorer les conditions de travail et la productivité dans les chaînes d'approvisionnement mondiales en s'attachant à promouvoir le respect des législations nationales du travail et des principes et droits fondamentaux au travail en temps que base d'une production socialement responsable pour l'exportation, et en renforçant la performance des entreprises. Ce programme est adapté aux conditions locales et fondé sur un solide soutien tripartite.

Un soutien financier de l'Irlande a permis au BIT de collaborer étroitement avec la Banque africaine de développement pour évaluer les obstacles auxquels doivent faire face les entreprises à fort potentiel de croissance créées par les femmes au Cameroun, en Ethiopie, au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Une série de publications conjointes ont été élaborées. Sur la base de l'évaluation réalisée au Kenya, la Société financière internationale et le BIT collaborent actuellement à un nouveau projet ayant le même objectif qui a démarré au milieu de 2006.

Le BIT collabore également de manière étroite avec le Centre du commerce international (CNUCED/OMC) dans le cadre de son programme ACCESS! (Accès au commerce international pour les femmes d'affaires africaines), qui vise à améliorer l'accès des femmes chefs d'entreprise aux marchés d'exportation. Au Cameroun, près de 200 femmes ont pu bénéficier d'une aide dans le cadre d'un programme d'exportations à grande échelle. Des démarches sont en cours pour étendre le projet au Gabon, à la République démocratique du Congo, à la République centrafricaine et à l'Angola.

En Ethiopie, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, le projet WEDGE financé par l'Irlande a permis, depuis 2005, au BIT de participer à la mise en œuvre de stratégies destinées à aider les femmes chefs d'entreprise, handicapées ou non, afin d'établir une base de connaissances, de promouvoir des activités de sensibilisation, de renforcer la capacité des associations représentatives locales, de promouvoir l'accès aux marchés, de développer les services d'appui et les partenariats stratégiques. Dans chacun des cinq pays, des comités consultatifs de gestion des programmes ont été institués. Les organisations d'employeurs et de travailleurs y jouent un rôle de premier plan. En Ouganda, le programme WEDGE est exécuté en partenariat avec la Fédération des employeurs de l'Ouganda et, au Kenya, avec la Fédération des employeurs du Kenya.

United Business Women of South Africa, qui est affilié à Business Unity South Africa, a lancé, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de l'Afrique du Sud, et avec le soutien technique du BIT, un programme de développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes en 2006. Ce programme assure sur le long terme une formation, des conseils et des services aux femmes qui ont monté une entreprise.

Les pays d'Afrique centrale ont adopté, à Brazzaville en 2005, une plate-forme d'action pour encourager l'entrepreneuriat coopératif et promouvoir le travail décent dans le secteur privé. Le Congo, la République démocratique du Congo et le Burundi ont depuis lors adopté des programmes de création d'emplois ruraux dans le cadre de l'entrepreneuriat coopératif, financé principalement par les fonds disponibles pour les pays pauvres très endettés et par des donateurs. Des programmes de microfinance ont été mis en œuvre au Burundi, au Cameroun, à Sao Tomé-et-Principe et au Tchad avec l'objectif de renforcer les capacités d'autofinancement du secteur privé. Les fonds nécessaires aux femmes chefs d'entreprise ont également été un thème prioritaire au Cameroun, au Burundi et à Sao Tomé-et-Principe.

Dans l'océan Indien, Maurice, Madagascar et les Comores ont lancé des projets visant à promouvoir les PME et l'esprit d'entreprise chez les femmes. Cette approche a également été adoptée au Gabon, en République démocratique du Congo, au Rwanda et à Sao Tomé-et-Principe.

La composante ougandaise du projet Small Enterprise Media in Africa contribue à instaurer un environnement équitable et favorable à l'esprit d'entreprise et à la survie et à la croissance des petites entreprises par le renforcement des capacités. Ce projet tire son origine du Plan d'action révisé de lutte contre la pauvreté en Ouganda. Dans le nord de ce pays, il cherche à contribuer aux initiatives de maintien de la paix en utilisant le secteur privé et les médias comme catalyseurs pour le règlement des conflits.

Une manière de s'assurer que le développement des entreprises conduira à la création d'emplois décents est de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. En Afrique, le BIT collabore étroitement avec le Pacte mondial des Nations Unies pour promouvoir une approche intégrée incluant le respect des principes et droits fondamentaux au travail. A ce titre, le BIT a participé à une réunion du Forum international d'apprentissage à Accra, en novembre 2006, qui s'est penché sur les dilemmes concrets auxquels les entreprises doivent faire face s'agissant de respecter les droits des travailleurs sur le lieu de travail. Une autre activité intéressante est le projet visant à promouvoir le développement durable dans le cadre du Pacte mondial. Ce projet, financé par l'Italie, est actif au Maroc et en Tunisie. Il insiste notamment sur le rôle des partenariats public-privé dans la promotion de la responsabilité sociale des entreprises. Une visite effectuée en 2006 en Toscane (Italie) a permis aux intéressés de mieux comprendre ce qui peut être fait et a débouché sur une coopération concrète entre les partenaires du projet en Italie et les deux pays africains.

4.2.2. Investissements à haute intensité de main-d'œuvre

En Afrique du Sud, le BIT a commencé à apporter son soutien à la mise en œuvre du programme élargi de travaux publics (EPWP). Ce programme vise à offrir des emplois et des opportunités aux personnes défavorisées en orientant les investissements destinés à la mise en place d'infrastructures essentielles et de services de base. Il permettra de créer environ un million d'emplois durant la période quinquennale 2004-2009. Parallèlement à la création d'emplois, le programme offre une formation de base et une formation technique en vue d'améliorer l'employabilité des travailleurs une fois le projet terminé. En mars 2006, près de 350 000 emplois avaient été créés grâce au programme EPWP. Au total, l'Etat a investi environ 2 milliards de dollars dans ce projet.

Dans la province de Limpopo (Afrique du Sud), avec l'appui du BIT, 22 entrepreneurs ont reçu une formation et participent actuellement à des activités d'entretien et de réfection des routes provinciales. Un centre de formation aux activités de construction à haute intensité de main-d'œuvre a été créé, et le gouvernement de la province a investi 2,5 millions de dollars dans des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, à quoi s'ajoutent 640 000 dollars fournis par le ministère du Développement international du Royaume-Uni pour renforcer la capacité provinciale et élargir la base de connaissances.

Le BIT s'est attaché à promouvoir en Ethiopie les travaux d'infrastructure à haute intensité de main-d'œuvre. Des approches de ce type, faisant appel à des entreprises privées locales, ont permis d'entretenir 396 kilomètres de routes rurales dans le cadre du programme de reconstruction d'urgence financé par l'Association internationale de développement (AID). Le projet a permis de renforcer les capacités de gestion et de contrôle des institutions gouvernementales et d'apprendre aux petites entreprises locales à mener à bien des travaux routiers à haute intensité de main-d'œuvre. Le projet a généré plus de 630 000 jours de travail pour l'entretien et la réfection des routes rurales dans une région. Des efforts sont en cours pour mettre en place une politique s'appuyant sur l'approche à haute intensité de main-d'œuvre pour le développement de l'infrastructure.

Au Mozambique, plus de 50 brigades paraétatiques ont été transformées en unités privées, et plus de 20 entreprises privées opèrent dans le cadre du Programme national des routes de desserte.

Au Lesotho, l'approche à haute intensité de main-d'œuvre figure dans le DSRP en tant qu'élément majeur de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. En Zambie, le BIT a aidé le ministère des Travaux et de l'Approvisionnement à adopter cette approche pour la construction et l'entretien des infrastructures. L'Etat a passé contrat avec des entreprises locales nouvellement créées. Dans le cadre du renforcement des capacités locales, le BIT a aidé à la création d'un centre national de formation avec un financement de l'Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD).

Au Kenya, le BIT, en collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires, a aidé le gouvernement à mettre au point des outils propres à faciliter la création d'emplois et la participation des entreprises locales. Ces outils ont d'ores et déjà été approuvés par le gouvernement qui les juge essentiels.

En Afrique occidentale et centrale francophone, des projets d'investissement à haute intensité d'emploi dans le développement de l'infrastructure ont été mis en œuvre avec succès au Cap-Vert, au Sénégal, au Mali, au Cameroun, au Burundi et au Rwanda.

A Madagascar, l'un des principaux piliers du PPTD est l'investissement à forte intensité de main-d'œuvre pour l'infrastructure publique. Le tableau ci-contre montre les réalisations obtenues au milieu de l'année 2006.

4.2.3. Développement économique local

Sur la base de l'expérience acquise lors de projets antérieurs du BIT, le gouvernement du Mozambique a adopté une nouvelle approche centrée sur le développement économique local en 2005. Les expériences du Mozambique intéressent également le gouvernement de la Zambie qui prévoit d'adopter une nouvelle politique de développement local en 2007.

Un projet financé par l'Italie a fait appel à la méthodologie privilégiant le développement économique local en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Ce projet utilise la méthodologie «Gérez mieux votre entreprise» pour introduire un ensemble de services aux petites et micro-entreprises. A la mi-2006, le projet

Tableau 4.1. Madagascar: bilan des réalisations du programme à haute intensité de main-d'œuvre, juin 2006

Composantes intersectorielles du travail décent: participation des femmes (indicateurs préétablis) – droits au travail et Code du travail (contrats) – protection sociale (sécurité et santé, assurance contre les accidents, distribution de préservatifs/VIH/SIDA) – dialogue social (participation de la communauté locale) – bonne gouvernance (formation aux contrats publics/appels d'offres)

Composante spécifique	Mobilisation des ressources Budget en dollars		Création d'emplois		Formation Fonctionnaires PME locales Associations locales Conseils ruraux Stagiaires africains	Infrastructure
	Norvège	Gouvernement	Jours	Salaires en dollars	Bénéficiaires	
Construction d'écoles 4 projets (2001-fin déc. 2007)	10 000 000	1 200 000	358 839	726 298	403	456 salles de classe
Routes rurales 2 projets (2001-fin oct. 2006)	8 800 000		478 291	430 889	2 454	611 km
Conseils locaux 3 projets (2002-fin mai 2009)	4 949 000		873 489	739 245	864	92 km de canaux d'irrigation pour l'agriculture 45 km de routes 5 toilettes publiques 9 puits 7 autres
Total	24 949 000		1 710 619	1 896 432	3 721	

Source: BIT/Norvège, 30 juin 2006.

avait permis de former 133 formateurs, 857 entrepreneurs, plus de 1 035 fournisseurs de services d'appui et de mettre sur pied quatre centres d'appui à la petite entreprise, en plus de développer une culture d'entreprise forte dans les six localités ciblées et de voir certaines approches devenir des politiques nationales.

En Egypte, un projet technique multi-institutions sur l'assainissement des quartiers insalubres et une politique de développement économique local pour la Haute-Egypte a commencé en 2006, avec le BIT comme principal partenaire pour le volet développement économique local. La méthodologie pourrait s'insérer dans le plan national d'assainissement des quartiers insalubres actuellement en cours d'élaboration. En Erythrée, un grand projet de la Banque mondiale a été élaboré à la fin de 2006 en vue de promouvoir un développement rural intégré. Le BIT devrait y participer pour ce qui concerne le développement économique local, les travaux de reconstruction à haute intensité de main-d'œuvre et la création de revenus, y compris la formation et le soutien aux petites et micro-entreprises. Au Cameroun, une douzaine de collectivités ont également adopté l'approche fondée sur le développement économique local.

4.2.4. Promotion de l'emploi après les conflits

En partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le BIT s'emploie, en Angola et au Mozambique, à promouvoir l'autonomisation économique et le développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes réfugiées. Les leçons tirées de cet exercice pilote seront utilisées par le HCR dans plusieurs autres pays au profit des femmes et des groupes vulnérables.

Encadré 4.5. Programme d'urgence pour l'emploi au Libéria

Le Libéria, qui, après quatorze ans de conflit, est désormais un Etat démocratique, sait que le progrès social, la croissance économique et la sécurité des personnes passent d'abord et avant tout par la création d'emplois. Dans ce pays, qui figurait avant le conflit parmi les pays à revenu intermédiaire, les trois quarts de la population vivent aujourd'hui au-dessous du seuil de pauvreté (un dollar par jour), et la moitié avec moins d'un demi-dollar par jour. L'une des pièces maîtresses de la stratégie de redressement est la création immédiate d'emplois, en particulier pour les jeunes qui forment la masse des chômeurs et sont souvent d'anciens combattants.

Avec l'aide du BIT, le gouvernement du Libéria a élaboré une stratégie de l'emploi qui s'inspire de l'Agenda global pour l'emploi. Cette stratégie, qui a été lancée en juillet 2006, repose sur une approche progressive et intégrée combinant le court terme – création immédiate d'emplois – et le moyen terme – mise en place d'un contexte économique susceptible de favoriser la création d'emplois durables et productifs. A cette fin, la stratégie globale et intégrée définit cinq axes d'intervention: donner un coup de fouet à l'emploi par des investissements dans les travaux publics; améliorer l'offre de formation, en particulier pour les jeunes, et remédier aux insuffisances du système d'enseignement professionnel et de formation; favoriser l'aménagement de l'économie informelle et promouvoir la petite et moyenne entreprise ainsi que les coopératives; assurer l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail par la création de services de l'emploi et la mise en place d'un système d'information permettant d'analyser et de suivre les évolutions de ce marché; enfin, promouvoir le dialogue social et renforcer l'administration du travail.

Dans une première étape, le gouvernement, avec l'aide du BIT, a commencé à mettre en œuvre le Programme d'urgence pour l'emploi au Libéria. Le BIT aide aussi le gouvernement à mettre en place un programme national de travaux publics financé à la fois par l'Etat et par des donateurs. Ce programme vise à créer 70 000 emplois (d'une durée moyenne de six mois) essentiellement destinés aux jeunes. Dans ce contexte, une unité de coordination a été mise sur pied, placée sous l'autorité du ministère du Travail; elle travaille en étroite collaboration avec d'autres ministères compétents, sa mission étant d'assurer la coordination des mesures de création d'emplois dans les projets d'infrastructures et autres programmes d'investissement, et de promouvoir la planification et l'intégration des divers programmes de création d'emplois. La mise en œuvre de la stratégie devant se faire principalement à l'échelon local, les instances locales seront étroitement associées à ces activités.

L'intégration des questions d'emploi dans le DSRP provisoire garantit que l'aide des donateurs à la création d'emplois fera partie intégrante de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

En 2006, le BIT a mis au point pour le Soudan un ensemble de projets de coopération technique portant sur différents domaines: statistiques et administration du travail; services de l'emploi; formation professionnelle; développement économique local; activités de réhabilitation et de reconstruction à forte intensité de main-d'œuvre; coopératives; formation à l'esprit d'entreprise. Ces projets ont été groupés en deux programmes destinés respectivement au nord et au sud du Soudan.

Le BIT a également participé à des programmes de démobilisation et de réinsertion dans plusieurs Etats d'Afrique centrale et a joué un rôle d'avant-garde en exécutant un projet multisectoriel destiné aux anciens combattants et fondé sur l'investissement à forte intensité de main-d'œuvre en République démocratique du Congo. Ce projet a servi de base à d'autres programmes nationaux dans la région.

Le BIT a par ailleurs apporté son assistance pour la mise en œuvre de programmes de reconstruction et de réinsertion pour les populations touchées par des conflits, en particulier dans les pays suivants: Angola, Burundi, Congo, Erythrée, Libéria, République démocratique du Congo, Rwanda. L'approche adoptée dans ces interventions favorise le travail décent par un soutien au développement des petites et micro-entreprises et des coopératives, par la formation et par les investissements à forte intensité de main-d'œuvre.

5. Elargir la couverture et améliorer l'efficacité de la protection sociale pour tous

5.1. Elargissement de la couverture de la sécurité sociale

5.1.1. La sécurité sociale, y compris dans l'économie informelle

Depuis 2002, le BIT travaille avec le gouvernement du Ghana à l'élaboration d'une politique visant à introduire et à mettre en œuvre un régime national d'assurance santé. Par ailleurs, grâce à l'aide financière du gouvernement des Pays-Bas, à un appui du gouvernement du Royaume-Uni et à l'accord du gouvernement du Ghana, le Réseau de la Fiducie sociale mondiale participe à la réalisation d'un projet mené par l'un des régimes mutuels de district d'assurance santé. Ce réseau a testé une méthode de sélection des bénéficiaires, d'exécution et de gestion des prestations et de suivi des opérations. Aujourd'hui, 800 familles pauvres du district de Dangme West bénéficient durant trois ans d'une subvention représentant 75 pour cent de leurs primes d'assurance santé, période à l'issue de laquelle le gouvernement du Ghana prendra le relais.

Au Sénégal, le BIT a lancé la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous en 2005. La protection sociale est désormais une priorité essentielle faisant l'objet d'une stratégie nationale. Le plan d'action national sur la protection sociale est étroitement lié au programme par pays de promotion du travail décent. La sécurité sociale est en cours d'extension à l'économie informelle. La campagne précitée a également été lancée au Kenya, une nouvelle loi étant présentée au parlement à ce sujet.

En Ethiopie, le principal résultat des activités menées par le BIT dans le domaine de la protection sociale a été l'élaboration d'une stratégie et d'une politique relatives à l'extension de la sécurité sociale au secteur privé (tant formel qu'informel) dans le cadre de consultations avec les mandants de l'OIT et les autres parties prenantes. Le projet de politique a été soumis au Conseil des ministres pour approbation et application. Par ailleurs, le BIT a participé dans un certain nombre de pays africains au renforcement de la gestion financière des régimes de sécurité sociale, élaborant des lignes directrices sur la réforme des retraites (Maroc, 2005; Madagascar, 2004-2006), proposant une formation sur les techniques actuarielles et financières (Tunisie, 2005; République-Unie de Tanzanie, 2006; Ghana, 2004-2006), menant ou révisant des évaluations actuarielles des régimes de sécurité sociale et fournissant d'autres formes d'assistance technique (République-Unie de Tanzanie, 2004-2006; Ghana, 2004-2006; Jamahiriya arabe libyenne; Niger, 2005; Guinée, 2005; Nigéria, 2006).

Depuis 2000, un certain nombre de spécialistes provenant d'organismes de sécurité sociale de pays africains (République-Unie de Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Libéria, Sénégal, Ouganda, Sierra Leone, Ghana, Niger, Ethiopie, Nigéria, Kenya, Tunisie et Cameroun) entreprennent en milieu de carrière des études de maîtrise d'un an dans le domaine du financement de la protection sociale, organisées par le BIT et l'Université de Maastricht, ou suivent des études de maîtrise de deux ans en sciences actuarielles, assorties d'une spécialisation en sécurité sociale, organisées par le BIT et l'Université de Lausanne.

Les activités menées en Afrique occidentale dans le cadre du programme STEP ont produit des résultats importants dans plusieurs pays, parmi lesquels le Sénégal, le Bénin et le Burkina Faso. Ces résultats portent sur les points suivants: études de faisabilité relatives à une protection sociale à large échelle dans le cadre de la stratégie nationale menée par le Sénégal, qui est l'une des principales priorités du DSRP; appui donné à l'élaboration d'une politique nationale de la protection sociale au Sénégal, au Bénin et au Burkina Faso; élaboration de formules novatrices en matière de microfinance et de microassurance; mise en place de fédérations de régimes d'assurance santé mutuelle fournissant des ressources et des services communs à leurs membres; établissement de partenariats entre le gouvernement et les professionnels du secteur en vue de renforcer les régimes de soins de santé destinés aux travailleurs de l'économie informelle du Bénin; conception de logiciels de gestion technique des régimes mutuels d'assurance santé; appui à l'élaboration de cadres juridiques nationaux adaptés aux régimes mutuels d'assurance santé.

Encadré 5.1. Le programme STEP au Bénin

La MSS, la compagnie d'assurance mutuelle qui gère la sécurité sociale des travailleurs du secteur informel à Cotonou (Bénin), a été créée en 1999 avec l'aide du BIT et de la Belgique. Elle propose deux produits: une assurance santé couvrant les niveaux primaire et secondaire; des prestations de vieillesse, d'invalidité et de survivants.

En 2004, le ministère du Travail a demandé l'appui du programme STEP pour évaluer les forces et faiblesses de la MSS, appui qui a abouti en 2006 à l'établissement d'un plan de refinancement qui prévoit un développement sur cinq ans et la réduction progressive des subventions étatiques. Le but est de doter la MSS de capacités de gestion solides (grâce à un appui financier provenant du ministère) et d'accroître le nombre des personnes couvertes jusqu'à 10 000 (nombre qui correspond au seuil de rentabilité).

Le programme STEP soutient ce plan en assurant la formation du personnel de la MSS et en fournissant des logiciels relatifs à la gestion et au contrôle technique. Les recommandations du programme ont été mises en œuvre en mars 2006; en septembre suivant, la MSS avait regroupé 75 organismes socioprofessionnels représentant un total de 2 900 personnes couvertes.

Le programme STEP a démarré en 2004 dans la République démocratique du Congo et en 2005 au Rwanda, sous la forme d'un appui à l'élaboration d'une politique nationale visant à élargir la couverture sociale.

Le BIT a contribué à la rédaction d'un cadre régional pour le développement d'organismes mutuels de soins de santé dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le but étant d'aider les pays membres à élaborer ou à évaluer un cadre juridique relatif aux organismes mutuels œuvrant dans le domaine social ou dans celui des soins de santé. Des ateliers nationaux ont été organisés dans les huit pays membres de l'UEMOA.

Grâce à un financement fourni par le ministère britannique du Développement international (2006-2010), le BIT collabore avec les mandants à l'élargissement de la protection sociale en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, particulièrement en ce qui concerne les nombreux travailleurs de l'économie informelle. Dans la Communauté de l'Afrique orientale, le programme du BIT sur la création d'emplois dans les services municipaux a permis d'obtenir d'excellents résultats en matière d'élargissement de la protection sociale, puisque 13 pour cent des travailleurs sont actuellement couverts par la sécurité sociale (chiffre élevé dans ces circonstances) et que 55 pour cent d'entre eux se servent d'un équipement de protection.

En Afrique australe, le BIT a collaboré avec le gouvernement du Zimbabwe à la mise en place d'un régime national d'assurance santé et à la ratification de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000. Le gouvernement du Lesotho est en train de mettre sur pied un régime complet de sécurité sociale fondé sur les principes de l'assurance sociale et portant sur la vieillesse, le chômage, les accidents, l'invalidité, les pensions de survivants et la maternité, tant pour les salariés du public que pour ceux du privé. Le BIT a apporté un soutien technique sous la forme d'ateliers et d'observations techniques sur le projet de loi. Un projet de régime complet de sécurité sociale a été rédigé. Au Malawi, le BIT a apporté une aide pour la modification de la loi de 2000 sur l'indemnisation des travailleurs. Au Swaziland, il a étudié la question de la transformation éventuelle de la caisse de prévoyance en une caisse de retraite fondée sur les principes de l'assurance sociale. Au Lesotho, au Mozambique et en Zambie, il a procédé à sa nouvelle enquête sur la sécurité sociale pour pallier le manque de statistiques comparables dans ce domaine, non seulement en ce qui concerne les dépenses et le financement, mais aussi la couverture et le montant des prestations. Le but essentiel de cette enquête n'est pas seulement de rassembler des données, mais aussi de faire appliquer des normes statistiques communes, que toutes les administrations gérant ou supervisant des régimes de sécurité sociale seraient tenues de respecter, afin de garantir une bonne gestion de la politique sociale.

Grâce à une aide financière néerlandaise, le BIT a mené, en 2005 et en 2006, un projet pilote de collecte de données sur les dépenses, le financement et la couverture des régimes de sécurité sociale au Burkina Faso, au Ghana, au Lesotho, au Mozambique, au Sénégal, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Cette collecte de données a été coordonnée par des experts nationaux qui, dans la plupart des pays, étaient de hauts responsables des principaux régimes de sécurité sociale, mais provenaient aussi parfois d'instituts de recherche, de ministères ou de bureaux statistiques. Par ailleurs, le BIT a organisé des sémi-

naires de renforcement des capacités en Guinée, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie, afin de renforcer les capacités nationales relatives aux statistiques sur la sécurité sociale, qui constituent un élément important des statistiques du travail.

Ces séminaires ont regroupé des représentants des ministères, des institutions de sécurité sociale, des offices nationaux de la statistique et des autres institutions œuvrant dans le domaine des statistiques de la sécurité sociale. De manière générale, c'était la première fois que les responsables de l'élaboration des statistiques se réunissaient pour débattre des normes minimales à appliquer aux statistiques de la sécurité sociale. Il est essentiel de disposer de telles normes pour pouvoir regrouper les statistiques au niveau national et pour produire des indicateurs significatifs qui soient à même de guider la prise des grandes décisions.

Par ailleurs, ces séminaires constituent le noyau de futurs réseaux d'experts nationaux des statistiques de la sécurité sociale. Les participants ont constaté que, en l'absence d'une institution de coordination nationale, il était indispensable de créer des réseaux de ce type, afin de regrouper les utilisateurs et les producteurs de données au sein d'une instance permettant d'examiner ensemble les besoins en informations et les normes communes.

5.2. Une protection des travailleurs efficace

5.2.1. La sécurité au travail

Au Nigéria, 80 inspecteurs du travail du ministère fédéral du Travail et de la Productivité ont été formés à l'inspection des usines, et un projet de politique nationale en matière de sécurité et de santé au travail a été élaboré. En Egypte et au Soudan, quelque 70 formateurs des inspecteurs du travail et représentants des employeurs et des travailleurs ont été formés à ces questions, l'accent étant mis particulièrement sur la sécurité chimique, le bruit, les vibrations, l'ergonomie et le VIH/SIDA, tandis que les centres de documentation ont été renforcés. En Erythrée, un programme national sur la sécurité et la santé au travail a été élaboré, un accent particulier étant mis sur les organisations de travailleurs et d'employeurs.

Depuis 2004, l'Ethiopie applique la Stratégie mondiale de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail, tandis que le plan d'action relatif à ce domaine est pleinement mis en œuvre. Les activités liées à l'exécution d'un programme visant à améliorer les conditions de travail et de vie dans le secteur du coton en recourant à la méthode «Amélioration du travail dans le cadre du développement local» (WIND) ont débuté. L'Ethiopie est l'un des six pays d'Afrique qui ont ratifié la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981.

En Egypte, un profil national en matière de sécurité et de santé au travail a été élaboré en 2005, en coopération avec l'OMS. Ce profil constituera la base d'une politique et d'un plan d'action nationaux.

Il ressort d'une étude récente effectuée par le BIT en République-Unie de Tanzanie que 97 pour cent des travailleurs du secteur du BTP ne bénéficient ni d'un contrat ni d'une protection sociale. La journée de travail commence souvent à 7 heures pour s'achever à 19 heures, et les travailleurs vivent dans de mauvaises conditions, loin de chez eux, et sont exposés au risque du VIH/SIDA. Un programme d'action lancé par le BIT en République-Unie de Tanzanie, qui prévoit la participation active de tous les partenaires, a déjà entrepris un certain nombre d'activités liées au renforcement des capacités dans le secteur de la construction.

En Afrique centrale, des actions d'envergure ont été menées pour faire monter à 80 pour cent la proportion des entreprises modernes disposant d'un programme de prévention des risques et des maladies professionnelles. Avec l'aide du BIT, le Cameroun a entrepris la mise en œuvre d'une politique nationale de sécurité et de santé. Par ailleurs, un projet vise à améliorer la gestion du secteur minier du Katanga, en République démocratique du Congo, par la promotion du travail décent.

En Afrique du Nord, des avis techniques ont été fournis à l'Institut de sécurité et santé au travail (ISST) (Tunisie), tandis que d'autres ont visé à renforcer les capacités institutionnelles de l'Institut national de prévention des risques professionnels (INPRP) (Algérie) et à rédiger le cadre global de l'ISST (Algérie). Un timbre postal a été émis à l'occasion de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail. Le projet visant à améliorer la compétitivité de l'industrie marocaine des textiles et de l'habillement par le

Accord sud-africain sur la sécurité et la santé au travail



Département du Travail

Accord sur la sécurité et la santé au travail

Nous, les partenaires sociaux (gouvernement, organisations de travailleurs
et organisations d'employeurs), déclarons ce qui suit:

C'est en joignant nos forces que nous parviendrons à atteindre nos objectifs, à savoir:

- un cadre de travail sain et sûr;
- le respect des pratiques optimales en matière de sécurité et de santé au travail;
- l'élimination des accidents sur le lieu de travail.

Nous faisons nôtres les principes proclamés dans les conventions n^{os} 155
et 176 de l'OIT.


Nous nous engageons à:

- respecter les principes relatifs à la sécurité et à la santé au travail qui sont proclamés dans la Déclaration des droits;
- intégrer les questions de sécurité et de santé au travail dans l'ensemble des opérations et stratégies des entreprises;
- faire de la sécurité et de la santé au travail un réflexe quotidien;
- mieux sensibiliser aux questions de sécurité et de santé au travail;
- élaborer une législation, une réglementation et des directives favorables à la sécurité et à la santé au travail;
- améliorer les relations tripartites au profit de l'ensemble de notre pays;
- respecter les prescriptions de la législation relatives à la sécurité et à la santé au travail;
- former les travailleurs et les cadres aux pratiques conformes à la sécurité au travail;
- mettre en place un cadre de travail institutionnel efficace et efficient en matière de sécurité et de santé au travail.

En outre, nous nous engageons à œuvrer ensemble à l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail.


M. M. MHLAMBA
MINISTER OF LABOUR

Government


J. PHISOLO
CONATO

S. MALIPE
NEDASA

J. MURRAY
NEDASA

Organised Labour


M. H. MHLAMBA
DEPUTY MINISTER
OF LABOUR

S. MALIPE
NEDASA

Organised Business

biais du travail décent accorde une attention particulière aux conditions de travail et d'emploi, et à la sécurité et à la santé au travail.

L'élaboration d'une politique nationale de protection sociale a été achevée à Madagascar, avec l'appui du BIT. Il s'agit là d'une première étape dans la couverture de l'ensemble des catégories de la population. Par ailleurs, le BIT a prêté son appui à un processus tripartite visant à examiner les droits et conditions de travail des salariés des zones franches d'exportation, de même que les besoins et difficultés auxquels fait face le secteur, ainsi qu'à élaborer des propositions tripartites visant à améliorer la productivité par la promotion du travail décent.

A Maurice, dans le cadre du suivi de l'adoption d'un plan d'action national sur le travail et la famille, le BIT a aidé le gouvernement à aménager le temps de travail. Le BIT a procédé à une étude approfondie qui comprenait des entretiens intensifs avec les travailleurs et les employeurs et dont les conclusions ont été analysées lors d'un atelier tripartite qui a adopté des recommandations générales et demandé que l'on crée un comité technique tripartite chargé de leur application.

5.2.2. Migrations

Les migrations pour l'emploi sont devenues l'un des enjeux fondamentaux du développement et de la cohésion sociale à travers l'Afrique. Aujourd'hui, les migrations relient directement l'Afrique à l'économie mondiale et elles sont devenues l'un des facteurs essentiels de l'intégration économique régionale dans plusieurs communautés économiques. On estime le nombre des travailleurs migrants africains et des membres de leurs familles à une vingtaine de millions, dont quelque 16 millions à l'intérieur de l'Afrique elle-même.

L'enjeu fondamental consiste à conserver les jeunes ayant un bon niveau d'instruction et les professionnels qualifiés qui sont nécessaires au développement de l'Afrique. Si rien n'est fait pour retenir les gens dans leur pays d'origine, un Africain sur dix devrait être un migrant en 2025. Cependant, la priorité immédiate est de mettre en place des mesures, des institutions et des pratiques visant à réglementer la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur et à partir de la région, le but étant essentiellement de favoriser l'intégration économique régionale dans les différentes communautés économiques du continent.

Au cours des trois dernières années, les activités que le BIT a consacrées aux migrations en Afrique ont porté essentiellement sur la mise en œuvre d'un projet d'ensemble sur la gestion des migrations de main-d'œuvre, envisagée sous l'angle du renforcement des capacités et de la coopération technique qui constitue un instrument de développement de la région euroméditerranéenne et de l'Afrique orientale et occidentale. Ce projet, cofinancé par la Commission européenne, avait pour objectif global de promouvoir l'adoption de nouveaux cadres, stratégies et mécanismes. Un accent particulier a été mis sur l'élaboration de mécanismes institutionnels dans le cadre des initiatives relatives à l'intégration sociale et économique régionale, notamment en ce qui concerne la Communauté de l'Afrique orientale et la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Cette initiative est la première étape d'une approche d'ensemble à long terme de la question des migrations de main-d'œuvre considérée comme un instrument du développement et de l'intégration régionale des pays de l'Afrique orientale, de l'Afrique occidentale et de l'Afrique du Nord. Elle a permis d'élaborer des «feuilles de route» relatives à une action tripartite concertée sur la régulation des migrations de main-d'œuvre dans ces régions. Le projet a entraîné l'élaboration d'un nouveau protocole sur la circulation des travailleurs dans la Communauté de l'Afrique orientale et a redynamisé la mise en œuvre de protocoles similaires dans la région de la CEDEAO.

Ces activités ont débouché sur la réalisation de recherches détaillées aux niveaux national et sous-régional sur la législation et l'application des normes internationales, sur l'amélioration de la collecte des données statistiques et de l'application stratégique de cette amélioration et sur les liens existant entre les migrations et le développement, ainsi que sur la création d'un portail Internet interactif. Neuf études sous-régionales d'ensemble ont été élaborées, trois pour chaque région. Ces études comprennent tout d'abord un examen des capacités et de l'efficacité de la collecte des données relatives aux migrations de main-d'œuvre et des applications stratégiques pour chaque pays visé de chaque sous-région (trois membres de la Communauté de l'Afrique orientale, les trois pays de l'Afrique du Nord et six pays de l'Afrique de l'Ouest). Une deuxième étude a passé en revue les législations nationales pour déterminer l'étendue

de l'application des normes internationales correspondantes, le degré de conformité avec les protocoles régionaux sur la circulation de la main-d'œuvre et le niveau d'harmonisation des législations entre les pays relevant des diverses initiatives régionales sur la coopération économique. Le troisième ensemble d'études a examiné les liens propres à chaque région entre le développement et les migrations. Les différentes études nationales ont été analysées et validées au cours d'ateliers tripartites nationaux sur la politique des migrations qui se sont tenus dans la plupart des 12 pays visés par le projet, ce qui a permis d'utiliser leur contenu pour formuler des propositions relatives à la réforme de la politique nationale.

Au niveau opérationnel, le projet a donné lieu à la création de mécanismes tripartites de consultation sur les politiques migratoires et à la nomination de responsables (points focaux) dans les ministères du travail de 12 pays. Entre la fin de 2004 et le milieu de 2006, une série de conférences tripartites sous-régionales sur le renforcement des capacités et sur l'élaboration de politiques se sont tenues, dans l'ordre, pour la Communauté de l'Afrique orientale, pour les pays de l'Afrique du Nord et pour huit pays de l'Afrique de l'Ouest, celle-ci à un niveau ministériel. La «feuille de route» des plans d'action établie au cours de ces conférences vise à améliorer la mise en œuvre des accords régionaux sur les déplacements de main-d'œuvre et à établir des lignes directrices pour les grandes orientations nationales sur les migrations de main-d'œuvre.

Cette initiative est la base d'un processus à plus long terme visant à renforcer les institutions concernées et les mécanismes de mise en œuvre des politiques dans les pays intéressés. Le BIT a demandé à la Commission européenne et à d'autres donateurs d'apporter leur soutien financier pour pouvoir poursuivre le processus de renforcement des capacités et des politiques, et mettre en œuvre des politiques similaires en Afrique centrale et australe au cours des trois prochaines années.

Le BIT a soutenu les Etats Membres dans leurs efforts pour remédier aux circonstances qui poussent à émigrer et a notamment apporté son aide à la création de possibilités d'emploi décent. Ainsi, il a effectué des analyses du marché du travail qui ont mis en évidence les liens entre l'emploi des jeunes, l'emploi des femmes, l'emploi sectoriel et la migration de main-d'œuvre. Le BIT s'est aussi penché sur la question de la transférabilité des compétences et a aidé les Etats Membres à dispenser une formation et à délivrer aux migrants des certificats appropriés qui fassent clairement apparaître les équivalences de qualification et les normes de compétences en vigueur dans les pays où ces émigrants veulent briguer un emploi. Le BIT a considérablement contribué à l'élaboration des sections relatives à la migration de main-d'œuvre et à la protection des migrants du Cadre stratégique pour une politique de migration en Afrique, récemment adopté par l'Union africaine. Les accords de partenariat avec la CAE et la CEDEAO font de la coopération en matière de migration une priorité. L'espoir d'une coopération renforcée pour ce qui concerne les migrations de main-d'œuvre a été exprimé lors des forums de la CEMAC et de la CDAA, ainsi que par les responsables de la CAE.

5.2.3. Le VIH et le SIDA dans le monde du travail

Sur les 38,6 millions de personnes dans le monde dont on estime qu'elles vivent avec le VIH, 36,3 millions sont en âge de travailler. Les conséquences en termes d'offre de main-d'œuvre, de productivité, de revenus et de droits au travail ainsi que l'attitude à adopter sur le lieu de travail sont à la base de l'action soutenue de l'OIT sur la question du VIH/SIDA dans le monde du travail.

Les projets du BIT en Ethiopie ont fait naître une plus grande prise de conscience et ont permis d'agir sur la base du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail, recueil traduit dans les langues locales et largement distribué. En 2005, avec l'appui du ministère du Travail des Etats-Unis, l'Agence fédérale de la fonction publique a élaboré des directives concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail, et 15 entreprises ont élaboré des politiques spécifiques. Le projet a concerné plus de 26000 travailleurs. En outre, les partenaires tripartites, avec le soutien du gouvernement italien, ont donné à 70 coopératives agricoles primaires et 15 entreprises de transport des informations sur le VIH/SIDA et ont appuyé le développement de programmes relatifs au VIH/SIDA sur les lieux de travail en 2005-06.

Plus de 20000 exemplaires du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail ont été distribués, principalement dans les pays francophones d'Afrique de l'Ouest. En République-Unie de Tanzanie, le recueil a été traduit en swahili et distribué à la population active. Les partenaires tripartites en ont assuré la promotion.

En 2006, un projet sur des programmes d'intervention contre le VIH/SIDA a été lancé en Erythrée par le BIT et le PNUD. Il s'est attaché à faire connaître et appuyer les programmes contre le VIH/SIDA et à renforcer la capacité du gouvernement, des employeurs et des travailleurs à les planifier, à les mettre en œuvre et à en assurer le suivi.

En Guinée, en Guinée-Bissau et au Sénégal, un projet financé par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) est actuellement mis en œuvre pour promouvoir de bonnes pratiques sur le lieu de travail dans certains secteurs. Des ateliers de formation ont été organisés au Kenya et en République-Unie de Tanzanie pour les inspecteurs du travail. Les juges et les magistrats du travail ont aussi reçu une formation.

L'Ouganda a lancé un projet pilote sur les interventions contre le VIH/SIDA dans les entreprises de l'agriculture commerciale et des transports. Le projet s'est centré sur l'adoption et l'application d'un plan directeur national sur le VIH et le SIDA sur le lieu de travail. L'application a commencé par une initiative pilote qui visait à fournir aux personnes qui vivent avec le VIH de la nourriture ainsi qu'un traitement rétroviral pour qu'elles puissent commencer à mener des activités génératrices de revenus.

En Afrique centrale, la quasi-totalité des organisations d'employeurs ont adopté un plan d'action contre le VIH/SIDA qui a été par la suite approuvé par 250 entreprises. Des groupes d'entreprises luttant contre le VIH/SIDA ont été créés au Cameroun et en République démocratique du Congo. Un projet sur le VIH/SIDA a été mis en place au Rwanda avec le soutien du BIT pour lutter contre le VIH/SIDA parmi les enfants astreints au travail. En Afrique centrale, presque tous les pays ont adopté un plan d'action contre le VIH/SIDA. Le recueil de directives pratiques du BIT a été traduit en kinyarwanda et en swahili. Au Cameroun, un documentaire sur la lutte contre le VIH et le SIDA dans les entreprises a été réalisé puis diffusé sur de nombreuses chaînes, y compris BBC World.

Lancé en 2005, le programme d'éducation sur le VIH/SIDA sur les lieux de travail, appuyé par le ministère du Travail des Etats-Unis, a été mis en œuvre au Cameroun et a fourni une aide technique à 13 entreprises dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des transports où les travailleurs sont considérés comme étant particulièrement vulnérables. Les activités du projet concernent environ 15 000 travailleurs. Une étude initiale a été réalisée afin de déterminer leurs connaissances sur le VIH/SIDA ainsi que leurs attitudes et pratiques en la matière. Les mandants – 33 représentants des syndicats, 22 représentants du secteur public et 25 employeurs – ont été sensibilisés au problème. Vingt-huit représentants des sept principales organisations de travailleurs ont été formés selon les principes du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail et ont rédigé un plan stratégique contre le VIH/SIDA. Un projet financé par la Suède pour lutter contre le VIH/SIDA dans les coopératives et dans les petites entreprises est en cours au Bénin, au Cameroun, en Ethiopie et au Mozambique.

Le BIT a travaillé en étroite collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA), avec les groupes thématiques des Nations Unies et avec les équipes de pays des Nations Unies à propos des composantes prioritaires du PNUAD sur le VIH et le SIDA dans tous les pays d'Afrique australe. En Zambie, grâce à des projets de coopération technique, plusieurs entreprises du secteur des mines et de l'agriculture commerciale ont mis en place des programmes sur les lieux de travail. Un projet triennal visant le secteur des transports dans quatre pays (Afrique du Sud, Malawi, Mozambique et Zimbabwe) contribue à renforcer la lutte contre le VIH/SIDA sur les lieux de travail, y compris les coopératives au Mozambique. Le Zimbabwe a reçu un appui pour renforcer la capacité du secteur privé et la coordination des réponses sur les lieux de travail.

Le BIT a aussi aidé plusieurs pays d'Afrique australe à élaborer des politiques sectorielles ou au niveau des entreprises. Par exemple, le Zimbabwe a reçu une aide pour l'élaboration de politiques appropriées dans les secteurs des transports, des mines et de la fonction publique; au Botswana, un code des relations du travail a été rédigé. Les dispositifs ont été étendus aux coopératives, aux petites et moyennes entreprises et à l'économie informelle au Mozambique, au Zimbabwe et en Afrique du Sud. En Afrique australe, neuf pays ont incorporé des activités visant le monde du travail, dans l'économie formelle comme dans l'économie informelle, dans leurs politiques et leurs plans d'action nationaux contre le VIH/SIDA. Les programmes concernent aussi les inspecteurs du travail et les juges des tribunaux du travail. En Zambie, le BIT, en collaboration avec le PNUD, a mené une évaluation rapide de l'impact du VIH/SIDA sur l'économie informelle.

En Afrique du Sud, le code de bonne pratique traduit dans cinq langues locales avec l'aide technique du BIT a été approuvé par l'Assemblée nationale en 2006. En outre, les entreprises participantes ont créé des comités VIH/SIDA et élaboré des politiques pour combattre le VIH/SIDA.

Au Nigéria, le BIT a aidé le ministère fédéral du Travail et de la Productivité à élaborer une politique nationale de lutte contre le VIH/SIDA sur le lieu de travail. Cette politique a été approuvée par l'Assemblée nationale et officiellement lancée par le Président.

En Sierra Leone, un projet financé par le Royaume-Uni s'est attaché à promouvoir la prévention contre le VIH/SIDA dans le secteur public. Un projet financé par l'OPEP vise les travailleurs des mines, de l'hôtellerie, du tourisme et de l'économie informelle.

En Algérie, une approche novatrice est actuellement testée dans le cadre d'une initiative pilote menée conjointement par le Fonds mondial, l'ONUSIDA, le PNUD et le BIT pour promouvoir des activités génératrices de revenus pour les personnes vivant avec le VIH grâce à des ateliers sur l'artisanat et sur le microfinancement.

6. Renforcement du tripartisme et du dialogue social

6.1. Renforcement des organisations d'employeurs et de travailleurs

Dans le cadre du suivi du Sommet de Ouagadougou, les organisations d'employeurs affiliées à la Confédération panafricaine des employeurs se sont attachées à promouvoir la Convention panafricaine pour les investissements et les partenariats (PACIP) en 2005 pour assurer l'émergence d'entreprises africaines hautement performantes, sources de richesses et d'emplois décents et productifs dans le contexte d'une économie africaine et de marchés internationaux très concurrentiels. La PACIP fonctionne comme un réseau de chefs d'organisations d'employeurs et de dirigeants d'entreprises, collaborant avec leurs partenaires institutionnels du développement (institutions économiques et/ou financières internationales, banques de développement, communautés économiques régionales, donateurs bilatéraux). Les ambitions de la PACIP se concentrent sur plusieurs domaines: études thématiques; partage et diffusion de connaissances et programmes; organisation de manifestations; élaboration de mesures publiques et activités de sensibilisation. La convention accorde une attention particulière au rôle des petites et moyennes entreprises et à leur interaction avec les grandes entreprises, y compris les multinationales.

En 2006, 22 organisations d'employeurs d'Afrique occidentale et centrale se sont réunies à Yaoundé pour se pencher sur les négociations en cours relatives à des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui auront des répercussions sur la plupart des entreprises africaines et sur leur capacité à créer et à conserver des emplois décents et productifs.

Le BIT a continué à organiser des ateliers de formation sur la planification stratégique, les stratégies de réduction de la pauvreté, le VIH/SIDA et la sécurité au travail pour les organisations d'employeurs dans de nombreux pays de la région.

Au Mozambique, en Zambie et au Zimbabwe, le BIT s'est attaché à promouvoir le Pacte mondial des Nations Unies auprès de plusieurs employeurs dans le cadre d'ateliers organisés par les organisations d'employeurs de ces pays. Les employeurs se sont engagés à respecter et mettre en œuvre les principes du Pacte mondial, qui portent essentiellement sur les droits humains, le travail, l'environnement et la corruption. La capacité de combattre l'exploitation des enfants a été renforcée dans les organisations d'employeurs du Malawi et du Zimbabwe. De grandes avancées ont pu être obtenues à cet égard dans le secteur du thé: les employeurs se sont engagés à lutter contre le travail des enfants et incitent les planteurs de thé à faire de même.

Un projet mené en Afrique occidentale francophone visant à renforcer la capacité des organisations d'employeurs de fournir des services dans le domaine de la productivité et de la compétitivité a abouti à une augmentation du nombre des membres et à une demande accrue de services auprès des organisations concernées.

Le renforcement de la capacité de la Fédération des employeurs éthiopiens a contribué à accroître le nombre de membres qui est passé de 11 entreprises à plus de 200 en 2006.

Le BIT, en association avec l'Organisation internationale des employeurs et la Confédération panafricaine des employeurs, a organisé un atelier régional sur la promotion des femmes chefs d'entreprise par les organisations d'employeurs à Lusaka (Zambie), en mai 2006. Suite à cet atelier, 16 organisations nationales d'employeurs ont élaboré des projets de plan d'action visant à aider les femmes chefs d'entreprise, à promouvoir l'égalité entre les sexes et à mettre fin à la discrimination sur le marché du travail.

La plupart des organisations d'employeurs et de travailleurs de la Communauté de l'Afrique orientale ont accru leur capacité en tant que partenaires sociaux et fournisseurs de services. Les organisations de travailleurs de ces trois pays ont reçu une assistance du BIT.

Les organisations de travailleurs d'Afrique centrale ont bénéficié d'un grand programme de renforcement des capacités portant sur plusieurs domaines: normes internationales du travail, protection sociale, création d'emplois, dialogue social. Un soutien a également été accordé à l'Union syndicale des travailleurs de Centrafrique pour lui permettre de participer au dialogue social régional. Des syndicats du Burundi, du Cameroun et du Tchad ont reçu une assistance visant à leur permettre de participer pleinement aux activités de suivi du Sommet de Ouagadougou. Au Burundi, les syndicats ont étendu leur aide aux travailleurs de l'économie informelle. Au Cameroun, les syndicats ont reçu une formation visant

à renforcer leurs capacités dans les domaines de la protection sociale, du VIH/SIDA et des stratégies de réduction de la pauvreté.

Un soutien au renforcement des capacités institutionnelles et humaines a été apporté au Congrès des syndicats du Nigéria, nouvellement reconnu. En Sierra Leone, un atelier de sensibilisation destiné à des dirigeants syndicaux de haut niveau a conduit à la création d'une équipe spéciale sur le VIH/SIDA ainsi qu'à la création de points focaux au sein des syndicats nationaux. Des groupes d'appui ont également été constitués, et un manuel de formation a été élaboré. En Afrique du Sud, au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun et au Togo, le BIT a aidé divers syndicats à collaborer dans le cadre de leur contribution aux stratégies de réduction de la pauvreté et, dans certains cas, les a assistés dans le travail de base visant à créer des confédérations élargies.

Un programme de renforcement des capacités des organisations de travailleurs des pays d'Afrique du Nord s'est concentré sur l'emploi des jeunes, la liberté syndicale, les migrations, la Déclaration et les normes internationales du travail.

Aux Comores, le BIT a aidé à créer la Confédération des travailleurs des Comores. En 2006, le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) a partagé ses expériences avec la Conférence des travailleurs malgaches (CTM) à l'occasion d'un atelier sur le renforcement des capacités pour promouvoir le travail décent dans le secteur des mines, avec l'appui du BIT et de la Fondation Friedrich-Ebert.

6.2. Gouvernements et institutions du dialogue social

6.2.1. Dialogue social et administration du travail

Entre 2004 et 2006, le Centre régional africain d'administration du travail (CRADAT) a aidé à renforcer les structures, les cadres, les institutions et le processus du dialogue social à l'échelon tant national que régional. Des forums ont été organisés pour échanger de bonnes pratiques et orienter les actions nationales et régionales dans l'optique de la promotion de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Les membres du CRADAT se sont mis d'accord sur une liste de groupes vulnérables méritant une attention spéciale, y compris dans l'économie informelle, l'agriculture et les zones franches d'exportation. Des stratégies ciblées pouvant être utilisées pour intégrer les groupes vulnérables ont été définies et sont en cours de mise en œuvre. La capacité des inspections du travail a été renforcée par la formation et par l'échange d'informations et de bonnes pratiques aux échelons sectoriel, national et au niveau des entreprises. Sur le plan de la législation et des politiques, le nouveau rôle des inspecteurs du travail concernant le VIH/SIDA et le travail des enfants a été mis en avant. Dans le domaine de la protection sociale, un forum a été organisé pour permettre à des ministres des pays anglophones d'Afrique de débattre du rôle de la sécurité sociale dans la promotion du développement durable.

Au cours des trois dernières années, le CRADAT a géré un programme de formation payant sanctionné par un diplôme d'études supérieures en gestion des ressources humaines qui est devenu très recherché par les Etats Membres. Il a également recommencé à organiser des cours à l'intention d'inspecteurs du travail. A l'échelon régional, le CRADAT a organisé plusieurs activités de formation avec l'aide du BIT, notamment des séminaires pour de hauts fonctionnaires des ministères du travail et sur l'élaboration des politiques dans le cadre des DSRP et du NEPAD.

Comme suite au Sommet de Ouagadougou, le CRADAT a organisé, à l'intention de fonctionnaires de la sécurité sociale et des services de l'emploi, une formation sur les méthodes et techniques de placement, le rôle de l'information sur le marché du travail et la microfinance. A l'échelon national, le CRADAT a organisé des activités tripartites de renforcement des capacités concernant le VIH/SIDA en République centrafricaine et la détermination des priorités dans les politiques de l'emploi au Tchad.

Dans le cadre de son programme d'activités pour 2004-2006, le Centre arabe pour l'administration du travail et l'emploi a élaboré des activités qui ont contribué au renforcement de la capacité des mandants dans les pays arabes d'Afrique, dans l'optique de la promotion du travail décent. Ces activités ont porté principalement sur la promotion des normes internationales du travail, les principes et les droits fondamentaux au travail (Tunisie, Maroc et Egypte), la lutte contre le travail des enfants (Mauritanie), la formulation de propositions opérationnelles pour l'emploi des jeunes (Djibouti, Jamahiriya arabe libyenne, Soudan, Tunisie), l'instauration d'une culture de prévention et de protection contre les risques

Encadré 6.1. La promotion du travail décent par l'intermédiaire du dialogue social et de la modernisation du système d'administration du travail: l'expérience du Maroc

En 2004, le Maroc a adopté un nouveau Code du travail. Ce code, qui est l'aboutissement d'un dialogue social exemplaire, se fonde sur la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Le projet de renforcement des capacités dans le domaine des relations professionnelles au Maroc, financé par le ministère du Travail des Etats-Unis, a contribué à l'amélioration des relations professionnelles et à la promotion du travail décent en soutenant la mise en œuvre du Code du travail et en s'attachant à le promouvoir auprès des employeurs, des travailleurs et des administrateurs du travail. Le projet a également apporté un soutien à la modernisation de l'inspection du travail et a permis de renforcer la compétence des partenaires sociaux pour ce qui concerne le dialogue social, la négociation collective ainsi que la prévention et le règlement des conflits.

Les résultats ont notamment été les suivants:

- En partenariat avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle et avec l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation de la France, le projet a produit un guide de la méthodologie de l'inspection du travail. Ce manuel de référence, publié en français et en arabe, insiste sur les bonnes pratiques dans la préparation, l'exécution et le suivi des inspections du travail et contribue ainsi à une meilleure application de la législation du travail et à la promotion du travail décent.
- Un réseau d'inspecteurs formateurs a été constitué au sein de l'administration du travail. Le projet a permis à ces inspecteurs d'acquérir une expérience pratique initiale de la formation continue. Le réseau prépare une formation concernant le règlement des conflits et pourrait devenir le premier groupe permanent de formateurs au sein du ministère.
- Le projet a aidé trois syndicats partenaires à constituer un réseau de 18 formateurs qui ont formé 550 représentants du personnel et représentants syndicaux aux dispositions du Code du travail.
- Un réseau d'employeurs formateurs a également été constitué.
- Un programme visant à former 60 représentants syndicaux est en cours; il améliorera le dialogue social sur le lieu de travail par l'intermédiaire de la négociation collective.

professionnels (Algérie), le renforcement des mécanismes et pratiques du dialogue social (Algérie, Djibouti, Maroc) et le développement des systèmes d'administration du travail et de la planification stratégique (Djibouti, Egypte).

Avec le soutien financier du ministère du Travail des Etats-Unis, le BIT a renforcé la capacité des ministères du travail du Malawi et de la Zambie, y compris les services d'inspection du travail, qui ont fait l'objet d'un audit en 2006. Sur la base de cet audit, les deux ministères ont élaboré des plans de mise en œuvre des recommandations du BIT. Dans le cadre des activités de suivi, le ministère du Travail et de la Sécurité sociale de la Zambie a convoqué la première conférence nationale des inspecteurs du travail en quinze ans et a lancé une grande opération d'inspection.

Au Zimbabwe, des ateliers de formation sur le dialogue social et la création d'associations à l'intention des petites et moyennes entreprises ont été organisés par un projet de coopération technique des services durables d'appui aux entreprises.

Un projet financé par la Suisse a promu et appuyé une initiative de dialogue social à l'échelon national au Swaziland auquel ont participé tous les partenaires. Cette initiative a abouti à la création d'un comité directeur national constitué des principaux intervenants qui élaborera un agenda national des questions prioritaires. Le comité est présidé par le Vice-Premier ministre. Le même projet a également permis de soutenir le processus de réforme de la législation du travail et l'introduction d'un mécanisme alternatif de règlement des conflits sociaux au Mozambique.

L'Afrique du Sud a entrepris d'examiner son institution nationale du dialogue social – le Conseil national de développement économique et de la main-d'œuvre – avec le soutien technique du BIT en vue de

Encadré 6.2. PRODIAP: les avancées du dialogue social en Afrique francophone

Le Programme régional de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAP) aide les pays à entretenir et à développer une culture du dialogue entre les institutions gouvernementales et les organisations d'employeurs et de travailleurs en vue d'enraciner dans la région des formes de gouvernance démocratiques, crédibles et efficaces. Au total, 23 pays ont bénéficié du soutien du PRODIAP pour renforcer la capacité des partenaires sociaux de lancer et consolider le dialogue, la consultation et la négociation. Des mécanismes nationaux de règlement des conflits sont mis en place pour instituer des relations de qualité entre les trois partenaires et renforcer le développement économique et social. Il s'agit notamment de régler des problèmes tels que la faible représentation des travailleurs et des employeurs, le manque de confiance entre les partenaires et un soutien administratif défaillant.

Le PRODIAP a aidé à renforcer l'administration du travail en République démocratique du Congo, au Congo, au Rwanda et au Burundi; il est venu en aide à plusieurs pays dans le domaine de la négociation collective, ce qui a conduit au renouvellement des accords en République démocratique du Congo, au Rwanda, en République centrafricaine, au Togo, au Burkina Faso et au Sénégal. Des chartes sociales ont été élaborées en Afrique occidentale et des comités nationaux du dialogue social ont été constitués pour mettre en œuvre ces chartes. Au Sénégal, le dialogue social est une priorité du DSRP tandis qu'en Côte d'Ivoire l'adoption d'une charte sociale a aidé à instaurer la paix sociale malgré des conditions politiques difficiles.

Le PRODIAP a également permis de créer un cadre du dialogue social au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, ainsi qu'en Afrique centrale (à l'exception de la Guinée équatoriale). C'est grâce au PRODIAP que Sao Tomé-et-Principe a ratifié les conventions n^{os} 135, 154, 151, 155 et 184 en 2005, tandis que le Tchad, le Rwanda et la République démocratique du Congo ont adopté une législation à la suite de la ratification de la convention n^o 144.

Pour améliorer la cohésion sociale au Sénégal, le PRODIAP a promu le dialogue social et la négociation collective dans les secteurs de l'électricité, de la pêche et de l'éducation (enseignants et syndicats) par le renforcement des capacités. De 2004 à 2006, quelque 90 responsables d'organisations de travailleurs, chargés des structures nationales des ressources humaines et délégués ou fonctionnaires de l'administration centrale ont reçu une formation.

En République démocratique du Congo, les activités du PRODIAP au Katanga ont conduit à l'élaboration d'un projet visant à améliorer la gouvernance dans les secteurs des mines et de la métallurgie par des activités de promotion du travail décent. Ce projet, qui doit commencer en 2007 grâce à un financement de la Belgique, s'attachera à promouvoir un développement intégré.

vérifier et de renforcer sa pertinence face aux défis socio-économiques auxquels sont confrontés les mandants.

En Algérie, un pacte national économique et social a été conclu entre les partenaires sociaux en 2006 en vue de consolider la stratégie nationale de développement, de mobiliser les capacités nationales de production et de promouvoir le bien-être social. Le BIT a soutenu des initiatives visant à renforcer l'inspection du travail et à réviser le Code du travail.

L'évaluation du ministère du Travail, de la Fonction publique et des Ressources humaines du Soudan entreprise en 2006 avec l'aide du BIT a abouti à un certain nombre de recommandations: activation des instances tripartites existantes; amélioration de l'organisation, de la coordination, de la gestion, du travail en équipe, de la motivation, de la mise en valeur des ressources humaines et de la planification stratégique; inclusion de ces changements dans la réforme d'ensemble du secteur public en cours dans le pays.

Une évaluation similaire a été réalisée au ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations de l'Égypte en 2006. Le ministère du Développement administratif a été désigné comme un des ministères à moderniser en priorité et une équipe de spécialistes des réformes administratives travaillant en partenariat avec le BIT a été mise sur pied. Des ressources financières et un soutien politique et administratif ont été apportés à la réalisation des changements nécessaires.

Au Maroc, le BIT a entrepris une évaluation du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle en 2006 afin de renforcer sa structure et ses processus de travail pour ce qui concerne un ensemble de fonctions prioritaires et différentes questions liées au travail décent.

Le Ghana a reçu un soutien du BIT pour la formulation et la négociation tripartite de règles complétant le nouveau Code du travail qui visent notamment les migrations et l'emploi.

Au Libéria, 40 fonctionnaires du travail et représentants des partenaires sociaux ont été formés aux questions concernant l'administration du travail. Une évaluation rapide du dialogue social et de l'administration du travail a été entreprise et un plan d'activités a été élaboré.

En Ethiopie, des ateliers ont été organisés à propos de la nouvelle législation du travail ainsi que de questions intéressant l'administration du travail, de même que des réunions tripartites sur des sujets tels que le VIH/SIDA et le dialogue social. Diverses conventions de l'OIT ont été traduites, et une publication sur la nouvelle législation du travail a été lancée. Le renforcement de la capacité du ministère du Travail et des Affaires sociales a conduit à la proposition de ratification de la convention n° 144.

Les mesures visant à renforcer les capacités des ministères du travail de la Communauté de l'Afrique orientale dans le cadre du projet de renforcement des relations professionnelles dans cette sous-région (SLAREA) ont abouti à une plus grande visibilité de ces ministères, dont les budgets ont triplé durant la période à l'examen. Le projet SLAREA a également servi de cadre au dialogue social dans les trois pays. Les conseils tripartites du travail ont été réactivés après plusieurs années d'inactivité. Les allocations budgétaires ont également augmenté.

Les mandats de la République-Unie de Tanzanie ont organisé des réunions mensuelles pour discuter de questions générales relatives au travail et à l'emploi avec le chef de l'Etat. Parmi les questions abordées, on peut notamment citer les salaires, la nouvelle législation du travail, le bien-être et la sécurité sociale des travailleurs.

En 2006, le Conseil des ministres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a adopté un règlement portant création d'un comité tripartite sous-régional du dialogue social.

6.3. Développement du dialogue social à l'échelon sectoriel

6.3.1. Activités sectorielles

Un projet d'amélioration de la compétitivité de l'industrie du textile et de l'habillement du Maroc par le travail décent a démarré en 2005 grâce à un financement de l'Espagne. Il fait appel au dialogue social pour améliorer la gestion des ressources humaines dans l'entreprise, les compétences des travailleurs et les conditions de travail, contribuant ainsi à de meilleures performances économiques. Ses réalisations ont permis au ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Maroc de proposer le lancement d'un programme national de perfectionnement des entreprises et de l'appliquer à d'autres secteurs. Cette approche a également commencé à s'étendre à d'autres pays d'Afrique du Nord, tels que l'Algérie, l'Egypte et la Tunisie, et à d'autres secteurs, tels que la construction et le tourisme.

7. Conclusions

7.1. Mobilisation de ressources et partenariats

Durant la période sur laquelle porte le présent rapport, les efforts déployés par l'Organisation pour mobiliser des ressources à l'appui de ses programmes de coopération technique en Afrique ont de plus en plus été couronnés de succès. Le cadre cohérent et intégré des engagements pris au Sommet de Ouagadougou a facilité l'établissement de partenariats et l'obtention d'un financement conjoint de plusieurs donateurs pour les programmes de grande envergure. La mobilisation de ressources au niveau local a pris de l'importance, et des donateurs non traditionnels comme la Commission européenne, la Banque africaine de développement et la Société financière internationale sont devenus des partenaires importants pendant la période considérée. Le montant total des approbations de nouveaux programmes aux niveaux national et régional est passé de 33,5 millions de dollars des Etats-Unis en 2003 à 44,7 millions de dollars en 2005. On s'attend à ce que les approbations atteignent à peu près le même montant pour 2006.

7.2. Les défis

Pour faire du travail décent une réalité, il est essentiel d'améliorer la gouvernance. Dans toute l'Afrique, dans le cadre du NEPAD en particulier, on accorde une attention croissante à l'efficacité, la transparence et la responsabilité des institutions du secteur public comme du secteur privé et à l'éradication de la corruption. Cependant, dans certains pays de la région, les efforts déployés pour promouvoir le travail décent sont encore freinés par certains facteurs: faiblesse des institutions du marché du travail, législation du travail dépassée ou inadaptée et mise en œuvre insuffisante de la législation, capacités techniques restreintes des partenaires sociaux, faiblesse des institutions du dialogue social et manque de cohérence des politiques économiques et sociales. Un grand nombre de pays ont sollicité l'assistance de l'OIT pour conformer leur législation du travail aux conventions ratifiées, mais les fondements institutionnels doivent encore être considérablement renforcés pour que les pays tiennent les engagements qu'ils ont pris au niveau international.

Des cas encourageants d'amélioration des lois relatives à la liberté syndicale sont à noter, mais il y a encore des pays qui autorisent des exceptions à la protection légale de la liberté syndicale et du droit de négociation collective. Les travailleurs de l'économie informelle, du secteur agricole et des ZFE, de même que les travailleurs migrants et les travailleurs domestiques, ont souvent des difficultés à exercer leur droit d'association et de négociation collective. En Afrique, où l'économie informelle est très développée, il est clairement prioritaire de renforcer la représentation et les moyens d'expression des travailleurs de l'économie informelle.

Le présent rapport montre que les Etats Membres de la région africaine reconnaissent de plus en plus l'importance des composantes de l'Agenda du travail décent relatives à la promotion de l'emploi et à la protection sociale. Toutefois, il montre également que créer un environnement et des institutions propres à promouvoir et renforcer le dialogue social et le tripartisme reste extrêmement difficile. A l'évidence, il est essentiel de renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs, tout comme les ministères du travail. Le renforcement de leurs capacités organisationnelles et techniques reste une priorité en Afrique. L'OIT doit aussi continuer à fournir une assistance pour l'examen et la réforme de l'administration du travail, y compris de l'inspection du travail, des tribunaux du travail et des services de conseil, de conciliation et d'arbitrage. Compte tenu en outre du fait que les accords d'intégration régionale se multiplient, il importe d'appuyer les efforts déployés par les communautés économiques régionales pour intégrer les préoccupations sociales dans leurs travaux et pour utiliser le dialogue social et le tripartisme pour obtenir des résultats.

7.3. Le processus de réforme des Nations Unies

L'OIT est déterminée à favoriser le processus de réforme des Nations Unies et une meilleure intégration des activités qu'elle entreprend au niveau national dans le cadre plus large des Nations Unies. L'Agenda du travail décent et les PPTD offrent une base solide pour un engagement de l'OIT avec le système des

Nations Unies, tant du point de vue des politiques que sous l'angle des programmes. L'expérience des bureaux de l'OIT en Afrique montre que l'intégration donne à l'OIT la possibilité d'atteindre un public plus large pour l'Agenda du travail décent et d'établir des partenariats avec d'autres acteurs du développement. En s'exprimant d'une seule voix, les Nations Unies peuvent avoir une plus grande influence politique et s'assurer de plus nombreux points d'accès dans les programmes nationaux que l'OIT ne peut le faire seule. Lors des exercices de programmation commune, une plus grande attention a été portée aux questions sociales et à celles relatives à l'emploi dans les programmes plus vastes et intégrés des Nations Unies, et un rôle spécifique et visible a été confié à l'OIT dans l'exécution de grandes composantes des programmes des Nations Unies.

Certes, les programmes communs des Nations Unies constituent un défi car ils supposent un alignement des systèmes financiers et administratifs du Bureau sur ceux de nos partenaires au sein du système, mais ils donnent accès à de nouvelles ressources. L'OIT apporte quant à elle une valeur ajoutée à l'action entreprise par plusieurs institutions en y associant les organisations d'employeurs et de travailleurs. Les partenaires sociaux y gagnent quant à eux la possibilité d'accéder à des partenaires qui ne leur sont pas coutumiers et d'exercer une plus grande influence sur les programmes nationaux. Bien qu'il soit encore trop tôt pour évaluer toutes les conséquences de l'engagement de l'OIT dans le processus de réforme des Nations Unies, une sérieuse difficulté est déjà apparue. Les investissements requis en termes de ressources financières et humaines dépassent parfois ce dont disposent les bureaux de l'OIT, compte tenu en particulier du fait qu'il s'agit d'investissements en amont, au niveau des politiques, dont il n'est pas certain qu'ils seront rentables en assurant un financement plus important en aval.

Pour être efficace, l'OIT doit aussi se faire mieux connaître des donateurs de manière générale au niveau des instances politiques, de la société civile et des institutions internationales. La corrélation évidente au niveau mondial entre l'Agenda du travail décent, d'une part, et les OMD et la Déclaration du Millénaire, d'autre part, et, au niveau national, les liens entre les PPTD et le PNUAD fournissent le point de départ de cet effort. Les mandats doivent être associés à ce mouvement en tant que principaux alliés et fervents défenseurs de l'OIT au niveau national.

Annexe 1

Projets de coopération technique achevés ou en cours, 2004-2006

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
RAF/00/02/FRA	Programme d'appui à la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et en Mauritanie	Avril 2000	Mars 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/00/06/POR	Développement de la protection sociale (PROSOCIAL 3) dans les PALOP (lié à RAF/98/M11/POR)	Sept. 2003	Févr. 2006	Portugal	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/00/50/USA	Strengthening labour relations in East Africa – Phase I	Janv. 2001	Mai 2006	Etats-Unis	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Région Afrique
RAF/00/51/USA	Prevention, withdrawal and rehabilitation of children engaged in hazardous work in the commercial agricultural sector in Africa	Nov. 2000	Juin 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/00/52/FRA	SIMPOC – Phase préparatoire pour le Programme d'information statistique et de suivi sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest (programme-cadre INT/00/P33/FRA)	Avril 2001	Juin 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/01/02/UNA	Mainstreaming HIV/AIDS concerns in the SIYB regional project for Africa (Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) et OIT)	Juillet 2001	Mars 2006	ONUSIDA	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/01/03/SID	Advisory support, information services and training programme for employment-intensive infrastructure development (ASIST AFRICA 2001-03)	Juin 2001	Déc. 2006	Suède	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/01/04/UKM	ASIST/AFRICA 2001-03: Advisory support, information services and training for employment-intensive infrastructure development	Juillet 2001	Mars 2006	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/01/05/SID	Start and Improve your Business (SIYB) and the Development of Expand your Business (EYB) in southern and eastern Africa – Phase III	Juillet 2001	Oct. 2006	Suède	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/01/06/NAD	Advisory support, information services and training programme for employment-intensive infrastructure development – ASIST	Sept. 2001	Mars 2006	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
RAF/01/07/DAN	Combating trafficking in children for labour exploitation in Benin and Ghana in the framework of the IPEC subregional programme to combat trafficking of children in West and Central Africa	Févr. 2003	Juin 2007	Danemark	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/01/09/ITA	Soutien de SEED au programme Maghreb: appui à la promotion de petites et micro-entreprises	Déc. 2001	Déc. 2007	Italie	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/01/12/AUT	Combating child sexual exploitation in four anglophone African countries: Consolidating experience and lessons learned	Oct. 2001	Déc. 2004	Autriche	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/01/13/FRA	Mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail au Bénin, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger (lié à RER/01/M08/FRA, RAF/01/M13/FRA, MAG/01/M03/FRA)	Févr. 2002	Mars 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/01/15/SID	HIV/AIDS prevention in the transport sector and in the informal sector in 11 African countries	Janv. 2002	Mars 2006	Suède	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/01/34/FRA	Contribution de la France à la coordination sous-régionale	Janv. 2001	Mars 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/01/50/FRA	Contribution à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone (programme-cadre INT/01/P25/FRA)	Janv. 2002	Déc. 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/01/51/USA	Combating the trafficking of children for labour exploitation in West and Central Africa – Phase IIb	Sept. 2004	Juin 2007	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/01/53/USA	Combating the trafficking of children for labour exploitation in West and Central Africa (Phase IIa)	Juillet 2001	Juin 2007	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/01/54/USA	Regional programme on the prevention and reintegration of children involved in armed conflicts	Sept. 2001	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/01/55/USA	Strengthening labour administration in southern Africa (SLASA)	Oct. 2001	Déc. 2006	Etats-Unis	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Région Afrique

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
RAF/01/78/DAC	Integrating drug and alcohol abuse prevention into occupational safety and health programme	Janv. 2001	Mars 2005	PNUCID	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/02/04/ITA	Partnership for democracy and peace (Partnership per la Democrazia e la Pace)	Nov. 2002	Déc. 2007	Italie	Strengthen tripartism and social dialogue	Région Afrique
RAF/02/06/FRA	Renforcement des capacités nationales dans la prévention et la gestion des conflits du travail: Promotion du dialogue social en Afrique francophone – PRODIAP, Centre de formation de Turin	Déc. 2002	Déc. 2004	France	Strengthen tripartism and social dialogue	Région Afrique
RAF/02/07/AGF	Decent work for women through microcredit in Burkina Faso and Mali	Juillet 2002	Mars 2006	Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/02/09/FRA	Appui au renforcement du tripartisme et du dialogue social au Niger et au Sénégal – PRODIAP	Juillet 2002	Mars 2006	France	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Région Afrique
RAF/02/10/BEL	Promotion des activités de dialogue social en Afrique (Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo et Rwanda)	Janv. 2002	Mars 2005	Belgique	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Région Afrique
RAF/02/11/SID	Start and Improve your Business for French-speaking Africa, Phase II	Juillet 2002	Déc. 2006	Suède	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/02/12/EEC	Managing labour migration as an instrument of development	Févr. 2004	Déc. 2006	Union européenne	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/02/13/FRG	Promoting trade union participation in the PRSP process	Oct. 2002	Mars 2005	Allemagne	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Région Afrique
RAF/02/16/SID	Combating child labour in the domestic work sector in East Africa	Déc. 2001	Mars 2006	Suède	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/02/18/UKM	Radio media in Africa – A market development tool for business services	Nov. 2002	Mars 2005	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
RAF/02/50/USA	West Africa cocoa/commercial agriculture programme to combat hazardous and exploitative child labour (WACAP)	Sept. 2002	Déc. 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/02/51/USA	Building the foundations for eliminating the worst forms of child labour in anglophone Africa	Sept. 2002	Déc. 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/02/52/NET	Poverty alleviation for unprotected informal economy workers through trade union – cooperative joint action (programme-cadre INT/02/M04/NET)	Janv. 2002	Déc. 2004	Pays-Bas	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/02/53/NET	Investing in employment: Leasing for entrepreneurs in the employment-intensive construction sector (programme-cadre INT/02/M04/NET)	Janv. 2002	Mars 2005	Pays-Bas	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/02/54/NET	Jobs for Africa: Employment creation through micro- and small enterprise development in Central and West Africa (programme-cadre INT/02/M04/NET) (projets dans la Région Afrique, au Ghana et au Cameroun)	Juillet 2002	Mars 2006	Pays-Bas	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/02/56/FRA	PAMODEC – Projet d'appui à la mise en œuvre des principes et droits fondamentaux au travail (programme-cadre INT/02/M39/FRA)	Janv. 2003	Déc. 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/02/57/FRA	Programme SIMPOC en Afrique francophone (programme-cadre INT/02/P24/FRA)	Déc. 2002	Déc. 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/02/58/FRA	Microfinance au service du travail décent en Afrique	Févr. 2004	Déc. 2007	France	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/02/58/USA	Strengthening labour relations in East Africa – Phase II	Sept. 2002	Déc. 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/02/59/NET	Labour migration and development in West Africa (programme-cadre INT/02/M04/NET)	Janv. 2002	Déc. 2004	Pays-Bas	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/03/01/FRA	Appui à l'OHADA	Août 2003	Juin 2006	France	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Région Afrique

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
RAF/03/03/UKM	DFID support to JFA stakeholders meeting (lié à RAF/02/M17/UKM)	Févr. 2003	Mars 2006	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/03/04/SWI	ILO/Swiss project for regional conflict management and enterprise-based competitiveness development in southern Africa	Juillet 2003	Mars 2007	Suisse	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Région Afrique
RAF/03/06/ICA	To eliminate hazardous and exploitative child labour in the cocoa sector in selected West African countries	Déc. 2002	Nov. 2006	ACI	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/03/08/CAN	The worst forms of child labour in the small urban industry and service sectors in Africa	Juillet 2003	Mars 2005	Canada	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/03/15/ACH	Central African regional tripartite seminar on HIV/AIDS and the world of work, Douala, Cameroon, 24-26 nov. 2003	Nov. 2003	Mai 2007	African Centre for HIV/AIDS Management in the World of Work	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/03/19/FRA	Appui à la construction d'un cadre régional de développement des mutuelles de santé dans les pays de la zone UEMOA	Août 2004	Juillet 2007	France	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/03/21/EEC	Strengthening social dialogue in the labour sector – Ethiopia and Eritrea	Oct. 2004	Déc. 2007	Union européenne	Strengthen tripartism and social dialogue	Région Afrique
RAF/03/50/USA	The Time Bound Programme in southern Africa	Sept. 2003	Avril 2007	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/03/51/FLA	Acquisition of knowledge and employment for people with disabilities (INT/01/M30/FLA)	Janv. 2003	Déc. 2006	Belgique	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/03/53/UKM	Employment creation in municipal service delivery in eastern Africa – Improving living conditions and providing jobs for the poor (programme-cadre INT/00/M28/UKM)	Janv. 2002	Nov. 2006	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
RAF/03/54/UKM	Programme Against Forced Labour and Trafficking	Mai 2003	Déc. 2006	Royaume-Uni	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/04/02/BEL	Programme de promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF) – Phase II	Janv. 2004	Déc. 2007	Belgique	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Région Afrique
RAF/04/05/ITA	Small and medium enterprise development in Maghreb region	Mai 2004	Déc. 2007	Italie	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/04/07/FRA	Contribution à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone	Déc. 2004	Déc. 2007	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/04/08/UNA	Assessment and planning workshop on SADC code of good practice on HIV/AIDS (PAF funding)	Sept. 2004	Mars 2006	ONUSIDA	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/04/14/ITA	Economic security, social exclusion and social partners, Morocco and Mozambique	Févr. 2005	Déc. 2006	Italie	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/04/50/CAN	Skills training strategies to combat the worst forms of child labour in the urban informal sector in sub-Saharan anglophone Africa	Avril 2004	Juillet 2007	Canada	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/04/51/NET	Renforcement des capacités productives des pauvres à travers l'éducation/formation et la promotion de l'entrepreneuriat coopératif et associatif	Mars 2004	Sept. 2006	Pays-Bas	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/04/52/NET	SYNDICOOP: Poverty reduction among unprotected informal economy workers through trade union – cooperative joint action (2nd phase)	Mars 2004	Sept. 2006	Pays-Bas	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/04/53/NET	Capacity building for employment creation and economic empowerment through ILO's LED approach in Mozambique, South Africa and Angola	Mars 2004	Sept. 2006	Pays-Bas	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/04/54/NET	Promoting gender equality and decent work throughout all stages of life	Mars 2004	Août 2006	Pays-Bas	Egalité entre hommes et femmes	Région Afrique
RAF/04/55/NET	Strengthening African trade unions' capacity to address gender inequality in the world of work through basic education and legal literacy	Mars 2004	Sept. 2006	Pays-Bas	Strengthen tripartism and social dialogue	Région Afrique

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
RAF/04/56/NET	Preventing and eliminating exploitative child domestic work through education and training in sub-Saharan Africa and francophone Africa	Mars 2004	Août 2006	Pays-Bas	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/04/57/USA	Pilot direct action, research, capacity-building and networking programme for preventing the entrance of HIV/AIDS orphans and HIV/AIDS affected girls and boys into child labour	Sept. 2004	Mars 2008	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/04/58/USA	Combating the trafficking of children for labour exploitation in West and Central Africa (Phase IIc) (programme-cadre projet INT/01/P04/USA)	Sept. 2004	Juin 2007	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/05/07/FRA	Les normes internationales du travail et la mondialisation: instruments pour le marché du travail mondialisé	Nov. 2005	Oct. 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/05/10/BRA	Combating the worst forms of child labour in lusophone countries in Africa	Janv. 2006	Déc. 2007	Ministère des Affaires étrangères	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/05/50/UKM	Essential research for a cooperative facility for Africa	Avril 2005	Oct. 2006	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/05/55/UKM	ASIST Africa – Employment-intensive Investments in Africa (linked to RAF/01/04/UKM) (programme-cadre INT/00/M28/UKM)	Juillet 2005	Déc. 2006	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/05/56/SID	Extension of social security coverage in Ghana and Senegal	Nov. 2005	Mars 2007	Suède	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/05/57/SID	Combating forced labour and discrimination in Africa	Févr. 2006	Mars 2007	Suède	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/05/59/SID	Strengthening legal and policy provisions and improving occupational safety and health	Janv. 2006	Déc. 2009	Suède	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Région Afrique
RAF/05/60/SID	Mobilizing cooperatives and community-based organizations in the fight against HIV/AIDS	Janv. 2006	Déc. 2009	Suède	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/05/61/SID	Innovative action for HIV/AIDS prevention and impact mitigation on the world of work	Janv. 2006	Déc. 2009	Suède	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
RAF/05/62/SID	Building a common policy understanding at country level	Févr. 2006	Mars 2007	Suède	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/05/63/SID	Poverty reduction through skills and MSE development	Févr. 2006	Mars 2007	Suède	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/05/64/SID	Creating decent and productive employment opportunities through local resource-based investment policies and practices for infrastructure	Févr. 2006	Mars 2007	Suède	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/06/01/FRA	Appui à la construction d'un cadre régional de développement des mutuelles de santé dans les pays de la zone de l'UEMOA	Janv. 2006	Juillet 2007	France	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
RAF/06/06/FRA	Contribuer à l'abolition du travail des enfants en Afrique francophone	Nov. 2006	Déc. 2009	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/06/07/LUX	Renforcement des capacités des micro-entrepreneurs en activité et potentiels en Afrique de l'Ouest	Oct. 2006	Juillet 2007	Luxembourg	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/06/08/FRA	Projets d'appui à la mise en œuvre de la Déclaration (PAMODEC II)	Sept. 2006	Déc. 2009	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/94/08/ITA	Développement des micro-entreprises	Août 1994	Mars 2005	Italie	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/95/07/NOR	Support programme for cooperative and mutual financial systems (PA-SMEC)	Sept. 1996	Mars 2005	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/97/08/POR	PRODIAL – Promotion du dialogue social dans les PALOP	Sept. 1997	Mars 2006	Portugal	Strengthen tripartism and social dialogue	Région Afrique
RAF/97/09/050	Contribution française aux activités en Afrique francophone	Janv. 1997	Déc. 2007	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/97/14/BEL	Promotion du dialogue social en Afrique francophone (PRODIAF)	Janv. 1998	Mars 2006	Belgique	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	Région Afrique

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
RAF/98/15/USA	Preparation of an international conference on child soldiers	Déc. 2001	Déc. 2003	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/99/05/050	Combating trafficking in children in Africa – Phase I (programme-cadre INT/95/M05/USA)	Août 1999	Déc. 2002	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Région Afrique
RAF/99/06/NOR	Gender equality in cooperatives	Avril 2000	Mars 2005	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Région Afrique
RAF/99/13/UNF	Enhancing women's role in improving access and quality of basic and reproductive health care	Janv. 1999	Mars 2006	FNUPI	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région Afrique
ANG/40/754/34	Assessment of the vocational training sector in Angola	Sept. 2005	Juillet 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Angola
BEN/01/002/01	Programme d'appui à la promotion de la bonne gouvernance	Janv. 2001	Déc. 2004	PNUD	Strengthen tripartism and social dialogue	Bénin
BEN/03/50/USA	HIV/AIDS workplace education programme in Benin	Juillet 2003	Déc. 2006	Etats-Unis	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Bénin
BEN/97/02/061	Améliorer la situation des enfants travailleurs au Bénin	Janv. 1997	Janv. 2005	Belgique	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Bénin
BEN/99/10/050	Contribuer à l'élimination du travail des enfants au Bénin	Nov. 1999	Déc. 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Bénin
BOT/05/02/BOT	Advisory and monitoring support to roads department	Déc. 2005	Déc. 2006	Gouvernement du Botswana	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Botswana
BOT/95/02/BOT	Comprehensive review of social protection in Botswana	Oct. 1995	Mars 2006	Gouvernement du Botswana	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Botswana
BOT/99/01/BOT	Advisory and monitoring support to roads department application of labour-based methods in maintenance and construction	Juin 2002	Juin 2006	Gouvernement du Botswana	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Botswana

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
BKF/00/001/01	Projet d'appui au renforcement de la gouvernance économique (Volet Onef)	Juillet 2001	Mars 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Burkina Faso
BKF/00/51/FRA	Promotion du système de microassurance pour les micro-entrepreneurs au Burkina Faso (programme-cadre INT/00/M03/FRA)	Janv. 2002	Mars 2007	France	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Burkina Faso
BKF/04/01/FRA	Projet pilote d'évaluation des politiques économique et sociale au Burkina Faso	Nov. 2004	Déc. 2006	France	INTEGRATION	Burkina Faso
BKF/04/50/USA	Rehabilitation of 70 trafficked children	Déc. 2003	Juin 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Burkina Faso
BKF/04/51/USA	USDOL/ILO international HIV/AIDS workplace education programme – An accelerated response in Burkina Faso	Mai 2005	Mars 2008	Etats-Unis	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Burkina Faso
BKF/97/01/062	Elaboration d'un plan d'action sur le travail des enfants	Janv. 1997	Déc. 2006	Belgique	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Burkina Faso
BKF/99/01/050	Contribuer à l'abolition du travail des enfants au Burkina Faso	Janv. 1999	Déc. 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Burkina Faso
BDI/31/671/01	Renforcement des capacités en microfinance au Burundi	Juin 2004	Déc. 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Burundi
CMR/04/50/USA	Combating trafficking in Cameroon	Sept. 2003	Déc. 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Cameroun
CMR/04/51/USA	HIV/AIDS workplace education programme in Cameroon (INT/04/20/USA)	Mars 2005	Déc. 2007	Etats-Unis	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Cameroun
CMR/05/01/CMR	Projet pilote d'entretien des routes rurales par les techniques HIMO	Oct. 2005	Déc. 2007	Cameroun	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Cameroun
CMR/06/01/BAD	Assessment of growth-oriented women entrepreneurs in Cameroon	Mars 2006	Déc. 2006	AfDB	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Cameroun

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
CMR/06/02/CMR	Projet d'assainissement de Yaoundé (PADY) – volet HIMO	Sept. 2006	Avril 2010	Cameroun	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Cameroun
CAF/00/006/01	Microfinance (appui au Programme de lutte contre la pauvreté)	Janv. 2000	Mars 2006	PNUD	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	République centrafricaine
CHD/02/001/01	Assistance intérimaire au Programme national de promotion des associations de base à vocation économique (ABVE)	Déc. 2002	Déc. 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Tchad
COI/99/001/01	Soutien à la structure d'appui à la création et au développement des petites et moyennes entreprises	Nov. 1999	Mars 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Comores
PRC/02/01/IDA	Congo – Programme d'urgence de réhabilitation des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie des populations (PURICV-2)	Juin 2002	Mars 2006	Banque mondiale	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Congo
PRC/43/563/11	Formulation de la politique coopérative	Avril 2005	Juin 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Congo
IVC/00/004/01	Programme d'assistance à la bonne gouvernance	Déc. 2000	Mars 2006	PNUD	Strengthen tripartism and social dialogue	Côte d'Ivoire
IVC/03/01/HCR	Etude sur l'exploitation des enfants, en particulier dans les zones d'accueil des déplacés et réfugiés	Déc. 2003	Déc. 2004	HCR	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Côte d'Ivoire
IVC/06/01/USA	Programme for the strengthening of the national committee for combating trafficking in children and its bodies in two target regions of Côte d'Ivoire	Sept. 2006	Sept. 2007	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Côte d'Ivoire
DRC/00/01/IBR	Post-conflict fund grant for preparing a demobilization and rehabilitation project	Juin 2000	Mars 2006	Banque mondiale	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Gouvernement de la République démocratique du Congo
DRC/06/01/DRC	Projet d'appui à la réinsertion économique durable des démobilisés (ARED)	Juillet 2006	Juillet 2007	Gouvernement de la République démocratique du Congo	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Gouvernement de la République démocratique du Congo

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
KEN/06/50/OPE	Kenya: HIV/AIDS workplace programmes and policies	Mai 2006	Avril 2008	OPEP	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Afrique orientale
MAG/06/50/OPE	Madagascar: HIV/AIDS workplace programmes and policies	Mai 2006	Avril 2008	OPEP	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Afrique orientale
RAF/05/03/FOR	Strengthening labour relations and rights in East Africa	Juillet 2005	Déc. 2006	Ford Foundation	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Afrique orientale
EGY/00/09/050	Activities in Egypt	Janv. 2000	Mars 2007	Italie	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Egypte
EGY/05/01/FPA	Transition from school to work survey (UNFPA)	Juin 2005	Mars 2006	UNFPA	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Egypte
EGY/06/01/DGR	Assessment of cooperative movement in Egypt	Juin 2006	Déc. 2006	German Cooperative and Raiffeisen Federation	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Egypte
EGY/97/01/050	National Programme on the Elimination of Child Labour in Egypt (DANIDA)	Janv. 1998	Déc. 2004	Danemark	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Egypte
EGY/98/09/031	Mobilizing teachers and educators	Sept. 1998	Juin 2006	Norvège	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Egypte
ERI/04/01/HCR	ILO expert in socio-economic reintegration to support the UNHCR Eritrea operation	Janv. 2004	Mars 2006	HCR	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Erythrée
ETH/00/09/050	Preparatory activities in Ethiopia	Janv. 2000	Mars 2006	Italie	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Ethiopie
ETH/00/51/FRA	Extension of social protection for women in Ethiopia (programme-cadre INT/00/M03/FRA)	Janv. 2002	Mars 2007	France	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Ethiopie
ETH/02/01/IDA	Construction supervision of Tigray Region Rural Road Periodic Maintenance Project	Mars 2003	Déc. 2006	Banque mondiale	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Ethiopie

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
ETH/03/50/USA	HIV/AIDS prevention education programmes in the workplace in Ethiopia (programme-cadre INT/03/M19/USA)	Mai 2004	Avril 2007	Etats-Unis	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Ethiopie
ETH/04/01/AGF	Reducing the decent work deficit in the informal economy	Janv. 2005	Janv. 2007	AGFUND	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Ethiopie
ETH/06/01/AGF	Economic empowerment of women and youth through cooperatives in Ethiopia	Août 2006	Déc. 2007	AGFUND	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Ethiopie
ETH/06/02/IRL	Developing women entrepreneur associations' membership bases	Oct. 2006	Sept. 2007	IRL/DCI	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Ethiopie
GAB/00/02/IBR	Appui à la réhabilitation de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS)	Mars 2002	Mars 2005	Banque mondiale	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Gabon
GAM/00/002/01	Fight against social and economic exclusion in the Gambia	Août 2000	Mars 2006	PNUD	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Gambie
GAM/35/562/11	Fight against social and economic exclusion	Mars 2005	Déc. 2006	PNUD	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Gambie
GHA/02/50/NET	Social protection to informal sector communities in Ghana (programme-cadre INT/02/M04/NET)	Janv. 2002	Déc. 2004	Pays-Bas	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Ghana
GHA/03/50/USA	HIV/AIDS workplace education programme in Ghana	Août 2003	Déc. 2006	Etats-Unis	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Ghana
GHA/04/50/NET	Ghana – Working out of poverty	Mars 2004	Sept. 2006	Pays-Bas	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Ghana
GHA/04/51/USA	Programme of support to the national time-bound programme for the elimination of the worst forms of child labour in Ghana	Sept. 2004	Janv. 2009	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Ghana
GHA/06/M02/UK M	Strategic initiative fund (DFID Ghana) "Support to the adoption of decentralized pro-poor policies in Ghana"	Nov. 2006	Oct. 2007	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Ghana
GHA/99/05/050	SIMPOC in Ghana	Sept. 2000	Sept. 2005	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Ghana

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
GHA/99/05/051	Modular C.L. Survey and Dev. Database	Sept. 2000	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Ghana
GHA/99/05/060	National programme for the elimination of child labour in Ghana	Août 1999	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Ghana
GUI/02/006/01	Appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté	Mai 2003	Mars 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Guinée
GBS/00/002/01	Appui au renforcement des capacités	Juin 2000	Mars 2006	PNUD	Strengthen tripartism and social dialogue	Guinée-Bissau
KEN/00/11/150	Country programmes Kenya	Janv. 1996	Déc. 2006	Allemagne	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Kenya
KEN/01/50/USA	Labour law reform in Kenya	Déc. 2001	Juin 2006	Etats-Unis	Strengthen tripartism and social dialogue	Kenya
KEN/02/11/GER	Kenya national coordination	Janv. 1996	Avril 2008	Allemagne	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Kenya
KEN/03/013/01	Optimization of employment creation through investments in the public sector	Févr. 2004	Mars 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Kenya
KEN/04/50/USA	Programme of support to the national time-bound programme for the elimination of the worst forms of child labour in Kenya	Sept. 2004	Sept. 2008	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Kenya
KEN/98/05/081	Core contribution to SIMPOC – Kenya labour force survey	Avril 1998	Mars 2006	Canada	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Kenya
KEN/98/09/032	Mobility of teachers, education and organizations	Sept. 1998	Mars 2006	Norvège	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Kenya
KEN/99/300/01	Employment and sustainable livelihoods	Sept. 1999	Sept. 2006	PNUD	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Kenya

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
LES/02/01/UNV	Labour-intensive urban upgrading programme in Maseru (United Nations volunteers)	Juillet 2002	Mars 2006	UNV-HQ	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Lesotho
LES/03/01/LES	Development of a guideline in appropriate engineering standards for low-volume and labour-based roads	Août 2003	Déc. 2006	IRL/DCI	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Lesotho
LIB/85/01/LIB	Social security project	Mai 1985	Juin 2007	Jamahiriya arabe libyenne	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Jamahiriya arabe libyenne
MAG/00/01/NAD	Projet haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) – Routes 2000-03	Janv. 2000	Déc. 2007	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar
MAG/00/02/NAD	Réhabilitation d'écoles primaires (EPP et EPL) (HIMO – Bâtiment)	Janv. 2001	Déc. 2007	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar
MAG/00/05/FRG	Programme d'appui à la promotion et au développement des institutions financières mutualistes (APIFM) de Madagascar	Févr. 2002	Mars 2006	Allemagne	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Madagascar
MAG/01/01/UNA	Mobilisation du milieu de travail pour la lutte contre le SIDA (Mémoire d'accord entre ONUSIDA et l'OIT)	Juin 2001	Mars 2006	ONUSIDA	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Madagascar
MAG/01/04/MAG	Programme de formation HIMO des opérateurs locaux	Janv. 2002	Mars 2006	Banque mondiale	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar
MAG/02/01/NAD	Programme haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) – Urbain	Nov. 2002	Déc. 2006	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar
MAG/02/50/FRA	Lutte contre le travail forcé à Madagascar (programme-cadre INT/02/M39/FRA)	Janv. 2003	Déc. 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Madagascar
MAG/03/02/NAD	HIMO – Bâtiments 2004-05	Janv. 2004	Déc. 2007	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar
MAG/03/03/NAD	HIMO – Infrastructure de proximité, Fort Dauphin	Avril 2004	Déc. 2006	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
MAG/04/50/USA	Programme of support to the national time bound programme for the elimination of the worst forms of child labour in Madagascar	Sept. 2004	Déc. 2008	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Madagascar
MAG/05/01/NOR	HIMO – Bâtiments 2005-07	Oct. 2005	Déc. 2007	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar
MAG/05/02/MAG	Construction d'écoles primaires à Madagascar – projet MENRS/BIT	Avril 2006	Janv. 2007	Gouvernement de Madagascar	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar
MAG/06/01/NOR	HIMO – Communal 2006-09	Janv. 2006	Juin 2009	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar
MAG/45/494/99	Promotion de l'emploi et des revenus	Avril 2006	Mars 2007	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar
MAG/94/02/NAD	Extension of the labour-based road technology in Madagascar	Janv. 1995	Déc. 2006	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Madagascar
MAG/98/01/060	Améliorer la situation des enfants	Août 1998	Juin 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Madagascar
MAG/98/01/061	Action en faveur de 250 enfants	Août 1998	Juin 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Madagascar
MAG/98/01/062	Accueil, écoute, conseils à 150 enfants	Août 1998	Mars 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Madagascar
MAG/98/01/064	Améliorer la situation des enfants travailleurs à Madagascar	Août 1998	Juin 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Madagascar
MAG/98/01/065	Améliorer la situation des enfants travailleurs à Madagascar	Août 1998	Juin 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Madagascar

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
MLW/01/50/USA	SIMPOC in Malawi	Août 2001	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Malawi
MLW/04/50/USA	HIV/AIDS workplace education programme in Malawi (INT/04/20/USA)	Mars 2005	Juin 2008	Etats-Unis	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Malawi
MLW/05/50/USA	Country programme to combat child labour in Malawi	Sept. 2005	Sept. 2008	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Malawi
MLI/00/51/FRA	Contribuer à l'abolition du travail des enfants au Mali (phases II et III) – (programme-cadre INT/00/P33/FRA)	Janv. 2001	Juin 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Mali
MLI/02/50/NET	Extending the coverage of social security to the excluded and the poor (sous-programme-cadre INT/02/M71/NET)	Janv. 2002	Mars 2006	Pays-Bas	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Mali
MLI/03/008/01	Projet d'assistance technique pour la mise en œuvre du programme national d'action pour l'emploi des jeunes en vue de réduire la pauvreté	Août 2003	Janv. 2007	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Mali
MLI/03/02/NAD	Mise en valeur des forêts du Cercle de Kita par les organisations paysannes	Déc. 2003	Mars 2006	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Mali
MLI/04/02/LUX	Appui institutionnel et opérationnel de l'Agence de promotion de l'emploi des jeunes au Mali	Avril 2005	Déc. 2007	Luxembourg	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Mali
MLI/06/50/USA	Support for the preparation of the Mali time-bound programme	Sept. 2006	Sept. 2010	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Mali
MLI/98/01/050	Améliorer la situation des enfants travailleurs au Mali	Janv. 1998	Mars 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Mali
MLI/98/01/056	Centre d'accueil pour filles domestiques	Janv. 1998	Mars 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Mali

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
MLI/98/01/057	Petites filles travaillant dans les hôtels	Janv. 1998	Mars 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Mali
MLI/98/01/058	Filles travaillant en milieu rural, Mopti	Janv. 1998	Mars 2006	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Mali
MLI/98/01/NOR	Mise en valeur de forêts du cercle de Kita par les organisations paysannes	Juin 1998	Mars 2006	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Mali
MAU/03/002/01	Projet d'appui à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)	Août 2003	Sept. 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Mauritanie
MAU/49/575/01/99	Programme national intégré d'appui à la micro et petite entreprise	Janv. 2006	Déc. 2008	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Mauritanie
MAR/01/003/01	Fight against exclusion in Rodrigues	Janv. 2002	Mars 2006	PNUD	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Maurice
MOR/00/51/FRA	Contribuer à l'abolition du travail des enfants au Maroc	Avril 2000	Déc. 2007	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Maroc
MOR/01/01/ITA	Promotion de la petite et micro-entreprise dans les provinces de Settat et El Jadida (Maroc), Phase II	Janv. 2001	Déc. 2005	Italie	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Maroc
MOR/01/50/USA	Strengthening industrial relations in Morocco – Phase I	Août 2001	Déc. 2007	Etats-Unis	Strengthen tripartism and social dialogue	Maroc
MOR/03/01/FLA	Developing women's entrepreneurship (INT/01/M30/FLA)	Janv. 2003	Mars 2006	Belgique	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Maroc
MOR/03/02/USA	Strengthening the capacity of the Moroccan Labour Ministry	Sept. 2003	Déc. 2007	Etats-Unis	Strengthen tripartism and social dialogue	Maroc
MOR/03/50/USA	Combating child labour in Morocco	Sept. 2003	Déc. 2007	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Maroc

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
MOR/04/50/BEL	Contribution de la Belgique à l'IPEC (poursuite de INT/00/P23/BEL)	Avril 2004	Déc. 2008	Belgique	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Maroc
MOR/05/01/SPA	Mejorar la Competitividad del Sector Textil y de Confección Mediante la Promoción del Trabajo Decente	Juillet 2005	Juin 2007	Espagne	Strengthen tripartism and social dialogue	Maroc
MOZ/01/02/SID	Management assistance to labour-based, tertiary roads programme	Mai 2001	Mars 2006	Suède	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Mozambique
MOZ/02/005/01	Upstream microfinance capacity-building project	Déc. 2002	Mars 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Mozambique
MOZ/05/01/IDO	Support programme for private sector development and sustainable livelihood	Avril 2005	Mars 2006	ONUDI	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Mozambique
MOZ/05/02/GTZ	Implementing and monitoring of a small business management course for non-formal education	Juillet 2005	Janv. 2007	Allemagne	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Mozambique
MOZ/96/013/01	Management assistance labour-based tertiary roads programme	Janv. 2002	Mars 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Mozambique
RAF/04/04/FLA	Integrating microfinance into the mainstream: The role of networks and central banks	Mars 2005	Déc. 2006	Belgique	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Mozambique
NAM/01/01/NAM	Actuarial assessment of the intended national scheme, social security commission	Mai 2001	Mars 2006	Gouvernement de la Namibie	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Namibie
NAM/99/25/031	Survey on child labour	Févr. 1999	Mars 2006	Suède	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Namibie
NER/00/01/EEC	NIGETECH 2: Programme de formation professionnelle et technique	Juillet 2000	Mars 2006	Union européenne	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Niger
NER/00/51/FRA	Le travail des enfants au Niger	Juin 2000	Déc. 2007	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Niger

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
NER/03/01/EEC	Systèmes ruraux et micro-entreprises d'artisanat utilitaire – SYRENE	Août 2003	Août 2006	Union européenne	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Niger
NER/05/01/EEC	Programme d'appui à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage au Niger	Juillet 2005	Déc. 2007	Union européenne	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Niger
NER/97/001/01	Document d'appui à la bonne gouvernance et à la promotion du secteur privé	Janv. 1998	Mars 2006	PNUD	Strengthen tripartism and social dialogue	Niger
NIR/00/50/USA	Promoting fundamental principles and rights at work in Nigeria (Phase I)	Nov. 2000	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Nigéria
NIR/03/50/USA	Promoting fundamental principles and rights at work in Nigeria (Phase II)	Sept. 2003	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Nigéria
NIR/05/01/NIR	Actuarial assessment of liabilities, Nigeria Social Insurance Fund	Avril 2005	Déc. 2007	DTF/NIR/NSTIF	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Nigéria
NIR/99/05/050	SIMPOC in Nigeria	Juillet 1999	Mai 2004	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Nigéria
NIR/99/05/051	SIMPOC in Nigeria	Juillet 1999	Mai 2004	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Nigéria
NIR/99/05/060	National programme on the elimination of child labour in Nigeria	Janv. 2000	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Nigéria
RWA/04/01/RWA	Formulation of the procedures manual of the employment-intensive local development programme: PDL-HIMO	Sept. 2004	Déc. 2006	Gouvernement du Rwanda	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Rwanda
RWA/05/01/CAN	Etude de faisabilité sur la création d'un centre de formation en techniques HIMO et appui à la conception d'un cadre de suivi du rendement pour le PDL-HIMO	Mars 2005	Déc. 2006	Canada	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Rwanda
RAF/06/51/OPE	Guinea, Guinea-Bissau and Senegal: HIV/AIDS workplace policies and programmes	Mai 2006	Avril 2008	OPEP	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Région du Sahel

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
STP/99/01/FAD	Programme d'assistance BIT/BAD sur la lutte contre la pauvreté – Sao Tomé-et-Principe (Banque africaine de développement)	Janv. 2001	Déc. 2006	AfDB	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Sao Tomé-et-Principe
SEN/01/007/01	Lutte contre la pauvreté dans les zones riveraines des Industries chimiques du Sénégal (ICS)	Août 2002	Déc. 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Sénégal
SEN/01/01/LUX	Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales 2001-04	Juillet 2001	Déc. 2006	Luxembourg	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Sénégal
SEN/02/02/FRA	Renforcement de la liberté syndicale et promotion de la négociation collective au Sénégal	Sept. 2002	Déc. 2005	France	Strengthen tripartism and social dialogue	Sénégal
SEN/03/50/USA	The time-bound programme in Senegal	Sept. 2003	Déc. 2007	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Sénégal
SEN/05/01/UKM	Poverty impact assessment of a basic social protection benefit package for a low-income country	Janv. 2006	Sept. 2006	Royaume-Uni	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Sénégal
SEN/06/01/SEN	Promotion de l'entrepreneuriat rural – PROMER Phase II	Sept. 2006	Août 2008	Gouvernement du Sénégal	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Sénégal
SIL/05/50/UKM	Fighting HIV/AIDS in the world of work: A tripartite response	Mars 2005	Juillet 2006	Royaume-Uni	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Sierra Leone
SOM/01/01/ITA	Promotion of economic recovery, employment creation and support to decentralization in Somalia	Nov. 2001	Déc. 2006	Italie	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Somalie
SOM/03/01/ITA	Promotion of economic recovery, employment creation and support to decentralization in Somalia (2nd phase)	Juillet 2003	Déc. 2006	Italie	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Somalie
SOM/03/03/DAN	Training in the road sector in northern Somalia	Déc. 2003	Mars 2006	Danemark	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Somalie
SOM/03/05/EEC	Community employment project 2003-05 in support of food security	Mars 2004	Mars 2006	Union européenne	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Somalie

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
SOM/05/01/HAB	Public/private partnership for waste management entrepreneurship under the Somalia urban development programme	Sept. 2005	Juillet 2008	UN-HABITAT	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Somalie
SOM/05/02/EEC	Community employment-intensive infrastructure programme Somalia	Déc. 2005	Mars 2007	Union européenne	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Somalie
SOM/05/03/NOR	Employment-Intensive programme in support of peace, Mogadishu, South and Central Somalia	Déc. 2005	Juin 2007	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Somalie
SOM/05/04/DAN	Support to the Somali employment, enterprise and livelihood (EEL) Programme 2006-08	Mars 2006	Févr. 2009	Danemark	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Somalie
SOM/06/01/UKM	Somalia employment, enterprise and livelihoods (EEL) programme 2006-08	Mai 2006	Déc. 2008	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Somalie
SAF/00/02/UKM	Advisory and training support to the northern province roads agency for the introduction of labour-based methods in road rehabilitation works using private contractors	Avril 2001	Mars 2006	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Afrique du Sud
SAF/00/05/050	National programme on the elimination of child labour in South Africa	Juillet 2000	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Afrique du Sud
SAF/01/006/01	HIV/AIDS prevention management in micro- and small enterprises in South Africa	Janv. 2002	Mars 2006	PNUD	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Afrique du Sud
SAF/01/50/FLA	Needs assessment in preparation of a proposed project on building the capacity of employers' organizations in the prevention of HIV/AIDS at the workplace (programme-cadre IT/01/M30/FLA)	Janv. 2002	Déc. 2004	Belgique	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Afrique du Sud
SAF/04/50/UKM	DFID contribution to the implementation of the expanded public works programme in the Limpopo Province	Mai 2005	Mai 2007	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Afrique du Sud
SAF/04/51/UKM	Implementation of the expanded public works programme in the Limpopo Province, support to the National Department of Public Works	Mai 2005	Mai 2007	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Afrique du Sud

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
SAF/04/53/SAF	Implementation of the expanded public works programmes in the Limpopo Province, South Africa through the Limpopo Department of Public Works	Févr. 2005	Févr. 2008	Gouvernement de l'Afrique du Sud	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Afrique du Sud
SAF/04/54/SAF	Implementation of the expanded public works programme in the Limpopo Province, South Africa through the National Department of Public Works	Févr. 2005	Févr. 2008	Gouvernement de l'Afrique du Sud	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Afrique du Sud
SAF/05/51/FLA	Capacity building for the delivery of gender-sensitive government services in South Africa	Janv. 2006	Déc. 2008	Belgique	Strengthen tripartism and social dialogue	Afrique du Sud
SAF/98/05/050	SIMPOC in South Africa – SAF/98/05/050	Janv. 1998	Mai 2004	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Afrique du Sud
SAF/98/05/051	SIMPOC in South Africa – SAF/98/05/051	Janv. 1998	Mai 2004	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Afrique du Sud
SAF/98/R51/01	Small enterprise and human development programme	Juillet 1999	Mars 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Afrique du Sud
SAF/99/003/01	Capacity building micro-save programme	Janv. 2000	Mars 2006	PNUD	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Afrique du Sud
RAF/03/20/USA	Improving labour systems in southern Africa (lié à RAF/01/M55/USA)	Janv. 2004	Janv. 2008	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Afrique australe
RAF/03/52/USA	HIV/AIDS prevention education programmes in the workplace in southern Africa (programme-cadre INT/03/M19/USA)	Mai 2004	Avril 2007	Etats-Unis	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Afrique australe
RAF/04/59/USA	HIV/AIDS prevention education programmes in the workplace in southern Africa – Phase II (programme-cadre INT/03/M19/USA)	Févr. 2005	Avril 2007	Etats-Unis	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Afrique australe
RAF/05/58/SID	HIV/AIDS prevention in the transport sector	Déc. 2005	Déc. 2009	Suède	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Afrique australe
RAF/06/50/OPE	Mozambique and Zimbabwe: HIV/AIDS workplace policies and programmes	Mai 2006	Avril 2008	OPEP	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Afrique australe

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
SAF/03/52/FLA	Developing a joint trade union – cooperative strategy to reduce poverty by creating decent jobs (SYNDICOOP)	Mai 2004	Mars 2007	Belgique	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Afrique australe
SAF/05/02/SWI	Enterprise-based competitiveness development in southern Africa	Mars 2006	Oct. 2007	Suisse	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Afrique australe
SAF/05/50/FLA	Jobs for unemployed and marginalized youth in South Africa	Janv. 2006	Déc. 2008	Belgique	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Afrique australe
SUD/97/007/01	SUD/97/007 Nyala Idd el Fursan road rehabilitation	Juin 1997	Mars 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Soudan
SUD/97/01/CDF	Nyala Idd el Fursan road rehabilitation	Juin 1997	Mars 2006	FENU	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Soudan
TOG/00/51/FRA	Contribuer à l'abolition du travail des enfants au Togo	Juin 2000	Déc. 2007	France	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Togo
TOG/03/50/USA	HIV/AIDS workplace education programme in Togo	Août 2003	Déc. 2006	Etats-Unis	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Togo
TOG/04/01/MIL	Projet d'appui à la réinsertion sociale des mineurs impliqués dans des activités illicites au Togo	Juin 2004	Juin 2007	PDM/MIL	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Togo
TOG/97/005/01	Projet de réhabilitation d'infrastructures communautaires urbaines (PRICUR)	Janv. 1997	Mars 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Togo
UGA/00/02/UKM	Developing sustainable services for small enterprises in Uganda	Août 2000	Mars 2005	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Ouganda
UGA/02/01/UKM	Management support for business services market development project in Uganda	Sept. 2002	Mai 2006	Royaume-Uni	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Ouganda
UGA/03/01/SID	Investing in business information services: Developing radio programming and journalism targeting small businesses in Uganda	Déc. 2003	Déc. 2008	Suède	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Ouganda

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
UGA/99/05/050	National programme on the elimination of child labour in Uganda	Mai 1999	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Ouganda
UGA/99/05/060	SIMPOC in Uganda	Mars 2000	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Ouganda
URT/00/11/150	Country programmes in the United Republic of Tanzania	Janv. 1996	Déc. 2006	Allemagne	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	République-Unie de Tanzanie
URT/00/11/151	Global Allocation Mini Programme in the United Republic of Tanzania	Janv. 1996	Mars 2006	Allemagne	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	République-Unie de Tanzanie
URT/01/50/USA	The time-bound programme in the United Republic of Tanzania	Sept. 2001	Déc. 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	République-Unie de Tanzanie
URT/03/09/ECT	Eliminate child labour in the tobacco growing sector in Tanzania (ECLT – Elimination of Child Labour Foundation)	Sept. 2003	Mars 2007	ECLT	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	République-Unie de Tanzanie
URT/05/50/USA	Support for the time-bound programme on the worst forms of child labour in the United Republic of Tanzania Phase II	Sept. 2005	Déc. 2008	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	République-Unie de Tanzanie
URT/43/224/11	Strengthening social dialogue for productivity	Mars 2005	Avril 2006	PNUD	Renforcer le tripartisme et le dialogue social	République-Unie de Tanzanie
URT/52/712/11	Support to national employment policy and programmes "SUNEPP"	Sept. 2006	Août 2007	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	République-Unie de Tanzanie
URT/98/03/URT	Appropriate technology advisory and training project – Phase II	Déc. 1998	Juin 2006	Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	République-Unie de Tanzanie
URT/98/12/041	Modular child labour survey and development database	Sept. 1998	Juin 2006	Norvège	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	République-Unie de Tanzanie

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
URT/99/01/URT	Implementation of the National Social Security Scheme	Juin 1999	Déc. 2006	Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	République-Unie de Tanzanie
RAF/05/54/USA	Prevention and elimination of child labour in mining in West Africa	Sept. 2005	Déc. 2008	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Afrique occidentale
SIL/06/50/OPE	Sierra Leone: HIV/AIDS workplace programmes and policies	Mai 2006	Avril 2008	OPEP	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Afrique occidentale
ZAM/00/001/01	Technical support for the institutionalization of the peak performance programme	Janv. 2002	Mars 2006	PNUD	ZMB000	Zambie
ZAM/03/01/SID	Development of business service markets for micro- and small enterprise in Zambia	Juin 2003	Déc. 2007	Suède	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Zambie
ZAM/04/01/ZAM	Support to roads department training school, labour-based activities 2004-05	Juin 2004	Déc. 2006	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Zambie
ZAM/04/02/UND	Rapid assessment of the impact of HIV/AIDS on the informal sector	Avril 2005	Déc. 2007	PNUD	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Zambie
ZAM/04/50/USA	Combating trafficking in Zambia	Sept. 2003	Mars 2006	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Zambie
ZAM/06/03/ZAM	Technical support and advisory services to the small-scale community access sub-component of the roads sector programme support in 2006	Avril 2006	Mars 2007	République de Zambie	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Zambie
ZAM/06/04/FIN	Technical support and advisory services to the small-scale community access contribution from Finland	Mai 2006	Mai 2007	Finlande	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Zambie
ZAM/06/05/EEC	A study to establish the scale and nature of child trafficking in Zambia	Juillet 2006	Déc. 2006	Union européenne	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Zambie

Code	Titre du projet	Date de démarrage	Date d'achèvement	Donateur	Lien avec les objectifs stratégiques	Portée géographique
ZAM/06/50/USA	Support to development and implementation of time-bound measures against the WFCL in Zambia	Sept. 2006	Mars 2010	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Zambie
ZAM/90/01/FIN	Labour-based road rehabilitation and maintenance, Lusaka Province	Févr. 1991	Déc. 2005	Finlande	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Zambie
ZAM/97/002/01	Sustainable Lusaka programme	Janv. 1997	Mars 2006	PNUD	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Zambie
ZAM/98/01/ZAM	Training and advisory services in labour-based technology (Phase II)	Févr. 1999	Mars 2006	Norvège	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Zambie
ZAM/99/05/050	SIMPOC in Zambia	Sept. 1999	Mai 2004	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Zambie
ZAM/99/05/051	SIMPOC in Zambia	Sept. 1999	Déc. 2003	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Zambie
ZAM/99/05/060	National programme on the elimination of child labour in Zambia	Sept. 1999	Mai 2004	Etats-Unis	Promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail	Zambie
ZIM/02/01/DAN	Research on the increased application of labour-based methods through appropriate engineering standards in Zimbabwe	Août 2002	Mars 2006	Danemark	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Zimbabwe
ZIM/05/01/UKM	Strengthening of the Zimbabwe HIV and AIDS response programme	Avril 2005	Mars 2007	Royaume-Uni	Accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous	Zimbabwe
ZIM/05/02/AUT	Sustainable business development services for micro-and small enterprises	Juillet 2005	Déc. 2006	Autriche	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Zimbabwe
ZIM/99/02/AUT	Sustainable business development services for micro-and small enterprises in Zimbabwe	Juin 2001	Juin 2006	Autriche	Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables	Zimbabwe

Annexe 2

Bureaux de l'OIT en Afrique

